

**N°5**

**Assemblée nationale**

Constitution du 4 octobre 1958

Quinzième législature

Enregistré à la Présidence  
de l'Assemblée nationale  
le 29 juin 2017

**Projet de loi de règlement du budget et  
d'approbation des comptes de l'année 2016**

Renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire,  
à défaut de constitution d'une commission spéciale  
dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement

présenté

au nom de M. Édouard PHILIPPE  
Premier ministre

par M. Gérard DARMANIN  
Ministre de l'Action et des Comptes publics



# TABLE DES MATIÈRES

<b>EXPOSÉ GÉNÉRAL DES MOTIFS</b>	<b>5</b>
I. La situation économique .....	7
1. L'environnement international .....	7
2. La situation en France .....	8
3. Éléments de synthèse sur les finances publiques .....	9
II. La situation budgétaire .....	10
1. Situation générale des finances publiques en 2016 .....	10
2. Situation du budget de l'Etat en 2016 .....	11
III. Éléments d'analyse de l'exécution budgétaire .....	13
1. Évolution des autorisations et prévisions budgétaires .....	13
2. Analyse de l'exécution .....	22
IV. Les comptes de l'État .....	28
1. Le résultat patrimonial de l'Etat .....	28
2. Évolution de la structure de l'actif et du passif de l'État .....	30
3. Évolution de la structure du compte de résultat .....	31
4. Du solde budgétaire au résultat patrimonial .....	32
5. Les engagements hors bilan .....	33
<b>ARTICLES DU PROJET DE LOI ET EXPOSÉ DES MOTIFS PAR ARTICLE</b>	<b>37</b>
Article liminaire : Solde structurel et solde effectif de l'ensemble des administrations publiques de l'année 2016 .....	41
Article 1 <sup>er</sup> : Résultats du budget de l'année 2016 .....	43
Article 2 : Tableau de financement de l'année 2016 .....	45
Article 3 : Résultat de l'exercice 2016 Affectation au bilan et approbation du bilan et de l'annexe .....	47
Article 4 : Budget général – Dispositions relatives aux autorisations d'engagement et aux crédits de paiement .....	51
Article 5 : Budgets annexes – Dispositions relatives aux autorisations d'engagement et aux crédits de paiement .....	59
Article 6 : Comptes spéciaux – Dispositions relatives aux autorisations d'engagement, aux crédits de paiement et aux découverts autorisés. Affectation des soldes .....	61



## EXPOSÉ GÉNÉRAL DES MOTIFS

Tous les pourcentages du document sont calculés à partir de données à l'euro.



Note : les données commentées ci-dessous ont été actualisées à la suite de la publication des Comptes nationaux 2016 par l'INSEE et des instituts statistiques nationaux et internationaux (le 16 mai 2017 pour l'INSEE).

## I. LA SITUATION ÉCONOMIQUE

**L'évolution de la situation économique de la France en 2016 s'est inscrite dans un environnement international moins porteur qu'en 2015.** La croissance mondiale s'est établie à + 3,1 %, après + 3,3 % en 2015. L'activité a ralenti dans les économies avancées et la situation des principales économies émergentes est contrastée.

### 1. L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

**En 2016**, l'activité a ralenti mais est restée dynamique en zone euro comme dans les pays anglo-saxons. Dans les économies émergentes, les moindres récessions au Brésil et en Russie ont compensé la poursuite du ralentissement de la Chine et la décélération de l'activité en Turquie.

**La reprise s'est poursuivie en zone euro.** L'activité a progressé de + 1,7 % en 2016 (après + 2,0 % en 2015<sup>1</sup>), portée par le dynamisme de la consommation privée, qui bénéficie de la politique monétaire accommodante de la BCE et de l'amélioration de la situation sur le marché du travail. En Espagne, l'activité a conservé son dynamisme et le PIB s'est établi à + 3,2 % sur l'année. L'activité est également restée dynamique en Allemagne (+ 1,9 %) et la reprise s'est renforcée en Italie tout en restant modérée à + 0,9 %.

**En dehors de la zone euro, l'activité des économies anglo-saxonnes a ralenti.** Elle a été pénalisée aux États-Unis par le « trou d'air » du début d'année (+ 1,6 % en 2016 après + 2,6 %) et a ralenti au Royaume-Uni suite au vote en faveur du *Brexit*, même si la baisse est, sur le court-terme, limitée (+ 1,8 % après + 2,2 %). Au Japon, l'activité a également légèrement décéléré en 2016 (+ 1,0 %), après un rebond en 2015 (+ 1,2 % après + 0,3 % en 2014).

**Parmi les principales économies émergentes, les situations sont restées contrastées.** La situation s'est améliorée en Chine où l'amplification des mesures de soutien à l'activité mises en place par les autorités a limité le ralentissement économique (+ 6,7 % en 2016 après + 6,9 %), au prix toutefois d'un accroissement des risques à moyen terme. En Russie, l'activité a bénéficié de la hausse des prix du pétrole qui contribue à la baisse de l'inflation et soutient la consommation des ménages. En Inde, la démonétisation surprise de près de 86 % des billets en circulation a entraîné un ralentissement de l'activité dont l'ampleur reste incertaine. Au Brésil, l'économie est restée en récession (- 3,6 % en 2016 après - 3,8 % en 2015) en raison de la faiblesse de la demande intérieure qui pâtit notamment d'un taux de chômage élevé (12 %). En Turquie, les incertitudes politiques ont pesé sur l'activité, en favorisant l'attentisme des investisseurs.

**Le commerce mondial a nettement ralenti en 2016, atteignant un plus bas depuis 2009** (+ 1,4 % après + 2,5 %) en lien avec la faiblesse des importations en zone euro, après une année 2015 dynamique, et le net ralentissement des importations dans les pays anglo-saxons. Si les importations dans les économies émergentes sont apparues moins dégradées, elles sont restées très contenues. **La demande étrangère adressée à la France a également ralenti mais a crû plus rapidement que le commerce mondial** compte tenu de la structure des exportations françaises. Elle a augmenté de + 2,4 % en 2016, contre + 3,5 % en 2015.

<sup>1</sup> L'accélération en 2015 tient en grande partie à la très forte hausse du PIB irlandais, hausse exceptionnelle due majoritairement à des opérations financières (+ 26,3 %, soit environ 0,3 pt de contribution à la croissance du PIB de la zone euro).

## 2. LA SITUATION EN FRANCE

L'économie française est installée depuis 2014 sur une dynamique de reprise graduelle de la croissance, qui a atteint + 1,1 % en 2015 et + 1,2 % en 2016, après une croissance moyenne de + 0,6 % entre 2012 et 2014. En 2016, l'activité a été essentiellement soutenue par une demande intérieure robuste, portée par la vigueur de la consommation et l'accélération de l'investissement, malgré une contribution défavorable du commerce extérieur qui a été affecté par des facteurs temporaires.

La croissance en 2016 s'est principalement appuyée sur le dynamisme de la consommation des ménages, qui a accéléré (+ 2,3 % après + 1,4 % en 2015), soutenu par l'évolution du pouvoir d'achat (+ 1,8 % après + 0,8 %), et par l'embellie de l'emploi marchand. Ce dernier est en nette progression avec la création de près de 160 000 postes, au plus haut depuis 2007. Le taux d'épargne a baissé pour s'établir à 13,9 %, après 14,3 % en 2015.

L'investissement a également fortement progressé (+ 2,8 % après + 1,0 % en 2015) sous l'effet de l'accélération de l'investissement des entreprises (+ 3,6 % après + 3,1 %), qui a bénéficié de l'amélioration des marges et de la mesure fiscale de suramortissement. En outre, l'investissement des ménages se redresse sensiblement (+ 2,4 % après - 2,1 %), s'inscrivant en hausse pour la première fois depuis 2011 à la faveur du rebond des dépenses de logement.

En 2016, les exportations françaises marquent le pas (+ 1,8 % après + 4,3 % en 2015) sous l'effet conjugué du ralentissement de la demande mondiale, des conditions climatiques défavorables à la production agricole et du repli de la fréquentation touristique consécutive aux attentats. Les importations ont également ralenti (+ 4,2 % après + 5,7 %) tout en demeurant dynamiques, tirées par une demande intérieure vigoureuse. Au total sur l'ensemble de l'année 2016, la contribution de la balance commerciale à la croissance du PIB a été fortement négative (- 0,8 point, après - 0,5 point en 2015).

Après quatre années consécutives de baisse, l'inflation s'est légèrement redressée en 2016 (+ 0,2 % après + 0,0 % en 2015), sous l'effet notamment d'un moindre recul des prix de l'énergie lié à la remontée des cours du pétrole en début d'année 2016 et à une baisse plus modérée des prix des produits manufacturés.



### 3. ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE SUR LES FINANCES PUBLIQUES

#### LA COUVERTURE DES DÉPENSES PAR LES RECETTES <sup>(1)</sup>

(En milliards €)

	2012	2013	2014	2015	2016
Recettes du budget général <sup>(1) (2)</sup>	211,4	223,2	217,2	229,4	238,5
Dépenses du budget général <sup>(2)</sup>	299,5	298,7	302,9	301,6	314,4
% de couverture des dépenses par les recettes	70,5	74,7	71,7	76,1	75,9

(1) Nettes des prélèvements sur recettes de l'État

(2) Hors remboursements et dégrèvements d'impôts et y compris fonds de concours

#### L'ÉVOLUTION DU SOLDE DES LOIS DE RÈGLEMENT (HORS FMI)

(En milliards €)

	2012	2013	2014	2015	2016
Solde d'exécution des lois de finances	- 87,2	- 74,9	- 85,6	- 70,5	- 69,1

#### L'ÉVOLUTION DU RÉSULTAT PATRIMONIAL <sup>(1)</sup>

(En milliards €)

	2012	2013	2014	2015	2016
Résultat patrimonial	- 94,2	- 59,5	- 74,3	- 82,1	- 75,6

(1) Les données sont retraitées des changements comptables en application de la norme 14 du référentiel des normes comptables de l'État

#### L'ÉVOLUTION DU DÉFICIT DES AMINISTRATIONS PUBLIQUES

(En milliards €)

	2012	2013	2014	2015	2016
Déficit des administrations publiques	100,4	85,4	84,4	78,7	75,9
Déficit public en pourcentage du PIB total	4,8	4,0	3,9	3,6	3,4

Source : Insee, notification du 24 mars 2017 mise à jour des révisions des comptes nationaux intégrées le 16 mai 2017 selon les principes du système européen des comptes 2010.

#### L'ÉVOLUTION DE LA DETTE DES AMINISTRATIONS PUBLIQUES

(En milliards €)

	2012	2013	2014	2015	2016
Dettes des administrations publiques	1 868,3	1 952,7	2 037,8	2 098,0	2 147,2
Dettes en pourcentage du PIB total	89,5	92,3	94,9	95,6	96,3

Source : Insee, Comptes Nationaux publiés le 16 mai 2017 selon les principes du système européen des comptes 2010.

## II. LA SITUATION BUDGÉTAIRE

Dans le contexte de reprise graduelle de l'activité économique, la situation des finances publiques a poursuivi son amélioration, engagée en 2010. Ainsi le déficit public s'est redressé en 2016 de 0,2 point de PIB, passant de 3,6 % à 3,4 %.

Cette amélioration du déficit public s'est accompagnée d'une réduction du déficit budgétaire de l'État, qui s'établit à 69,1 milliards € en comptabilité budgétaire, en baisse de 1,5 milliard € par rapport à 2015. Le déficit budgétaire est moins élevé que celui prévu par la loi de finances initiale pour 2016 (72,3 milliards €) et que celui de la loi de finances rectificative présentée en novembre 2016 (69,9 milliards €). Ce solde correspond, en comptabilité nationale dite maastrichtienne, à un solde de - 74,1 milliards €.

### 1. SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES EN 2016

L'amélioration de 0,2 point du déficit public résulte principalement d'un ralentissement de la dépense publique, qui a progressé de 1,1 % en 2016, après 1,4 % en 2015.

Le poids des **dépenses dans le PIB** baisse de 0,3 point entre 2015 et 2016, passant de 56,7 % à 56,4 %.

Le **taux de prélèvements obligatoires** s'est stabilisé à 44,4 % du PIB en 2016, comme en 2015, sous l'effet de la baisse d'impôt sur le revenu pour les ménages moyens et modestes et des allègements prévus pour les entreprises dans le cadre du Pacte de responsabilité et de solidarité.

Au final, la réduction du **déficit public traduit** une amélioration du solde structurel qui s'établit à - 1,6 % du PIB contre - 2,0 % du PIB en 2015. En se replaçant dans les hypothèses de la loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2014-2019, le déficit structurel passe de - 2,0 % du PIB en 2015 à - 1,7 % en 2016. Le niveau du déficit structurel en exécution est plus favorable que l'objectif de 1,8 % voté en LPFP.

Le tableau ci-après récapitule l'ensemble des éléments expliquant la réduction du déficit nominal en 2016 et détaille les différentes composantes expliquant celle du déficit structurel.

**Les facteurs expliquant la diminution du déficit structurel et du déficit nominal en 2016 (en % du PIB) :**

	Solde structurel <sup>2</sup> (*)(**)	Solde nominal <sup>3</sup> (*)
<b>Exécution 2015</b>	<b>- 2,0</b>	<b>- 3,6</b>
Effort structurel (composante discrétionnaire)	0,3	0,3
- dont mesures nouvelles en PO	- 0,1	- 0,1
- dont effort en dépense	0,4	0,4
Composante non discrétionnaire	0,1	0,1
- dont recettes hors PO	- 0,1	- 0,1
- dont effets d'élasticités des recettes	0,2	0,2
Clé en crédits d'impôt	0,1	0,1
Variation du solde conjoncturel	-	- 0,2
Variations des mesures temporaires et ponctuelles	-	- 0,1
<b>Exécution 2016</b>	<b>- 1,6</b>	<b>- 3,4</b>

(\*) : hypothèse de croissance potentielle de 1,5 % retenue dans la LFI pour 2016

(\*\*) : montants arrondis au dixième d'unité

(2) Le solde structurel est le solde public nominal corrigé des variations conjoncturelles et déduction faite des mesures temporaires et ponctuelles.

(3) Le solde nominal (ou solde effectif) correspond au solde public au sens du traité de Maastricht, non corrigé des fluctuations liées à la conjoncture économique.

## 2. SITUATION DU BUDGET DE L'ÉTAT EN 2016

En 2016, le déficit budgétaire de l'État s'établit en comptabilité budgétaire à 69,1 milliards € (hors opérations avec le FMI), en baisse de 1,5 milliard € par rapport à 2015. Le déficit budgétaire est moins élevé que celui prévu par la loi de finances initiale pour 2016 (72,3 milliards €) et que celui de la loi de finances rectificative présentée en novembre 2016 (69,9 milliards €).

Par rapport à la loi de finances initiale pour 2016, cette amélioration résulte de deux évolutions de sens contraire : un solde du budget de l'Etat inférieur de 2,2 Md€ à la prévision d'une part, et un solde des comptes spéciaux supérieur de 5,4 Md€, d'autre part.

S'agissant des dépenses du budget général, les dépenses nettes du budget général sont en hausse de 1,1 Md€ entre la LFI et l'exécution. Les prélèvements sur recettes (moindres recettes mais conventionnellement considérées comme des dépenses et intégrées à ce titre dans le champ de la norme de dépense) reculent quant à eux de 2 Md€, soit au total **une amélioration de 1 Md€ sur le champ des dépenses sous norme en valeur comprises dans le budget de l'Etat.**

En 2016, l'exécution des dépenses de l'État sous norme, hors charge de la dette et pensions, est conforme aux objectifs. L'exécution de la norme de dépenses hors charge de la dette et pensions s'élève à 294,8 milliards €, soit 0,4 milliard € en dessous de l'objectif fixé par le Parlement dans la LFI pour 2016, et 2,7 Md€ en dessous des dépenses de l'Etat sur le même champ en 2015.

(En milliards €)

	Exécution 2015	Mesures de transferts et périmètre	Exécution 2015 format 2016	Exécution 2016 format courant
Dépenses du BG, hors dette et pensions, y.c TA	213,7	13,5	227,2	229,3
PSR UE	19,7	0,0	19,7	19,0
PSR CT	50,5	0,1	50,6	46,5
<b>Total hors dette et pensions*</b>	<b>283,9</b>	<b>13,6</b>	<b>297,5</b>	<b>294,8</b>
Charge de la dette	42,1	0,0	42,1	41,4
CAS Pensions	45,5	0,0	45,5	46,0
<b>Total y.c dette et pensions*</b>	<b>371,6</b>	<b>13,6</b>	<b>385,1</b>	<b>382,3</b>
- PSR UE	-19,7	0,0	-19,7	-19,0
- PSR CT	-50,5	-0,1	-50,6	-46,5
- TA	-4,9	-3,5	-8,4	-8,5
+ Dépenses exceptionnelles	0,0	0,0	0,0	2,4
<b>Dépenses nettes BG hors FdC</b>	<b>296,5</b>	<b>10,0</b>	<b>306,4</b>	<b>310,7</b>

\* Hors dépenses exceptionnelles (en 2016 : recapitalisation de l'Agence Française de Développement pour 2,4 milliards €)

S'agissant des recettes du budget général (nettes des remboursements et dégrèvements et hors fonds de concours), elles s'établissent à 300,3 milliards € et sont inférieures de 3,2 milliards € au niveau prévu en loi de finances initiale.

Les encaissements de recettes fiscales nettes sont inférieurs au niveau prévu par la loi de finances initiale de 3,8 milliards € (principalement en raison d'un moindre dynamisme que prévu de l'impôt sur les sociétés) et de 1,2 milliard € par rapport aux prévisions de la loi de finances rectificative de décembre 2016.

A l'inverse, les recettes non fiscales s'établissent à 16,2 milliards €, contre 14,4 milliards € en 2015 et sont supérieures de 0,6 milliard € au niveau inscrit dans la loi de finances initiale.

**Le solde des comptes spéciaux hors FMI s'améliore de 5,4 Md€ par rapport à la prévision initiale.** Il s'établit à + 6,8 milliards €, pour une prévision de 5,8 milliards € inscrite en loi de finances rectificative et de 1,4 milliard € en loi de finances initiale. Cette amélioration concerne :

- pour + 2,1 milliards €, les comptes d'affectation spéciale qui présentent un solde d'exécution de + 2,9 milliards €, contre + 0,8 milliard € prévu en LFI ;
- pour + 3,2 milliards €, les comptes de concours financiers qui présentent un solde de 3,6 milliards €, contre 0,4 milliard € prévu en LFI ;

- enfin, les comptes de commerce et les comptes d'opérations monétaires (hors FMI) présentent un solde conforme aux prévisions (+ 0,1 milliard €).

## SYNTHÈSE DE LA PRÉVISION À L'EXÉCUTION

(En millions €)

	Loi de finances initiale	Loi de finances rectificative	Total des prévisions	Exécution Projet de loi de règlement	Ecart exécution - prévisions LFI	Ecart exécution - prévisions LFR
	(I)	(II)	[I+II] (III)	(IV)	[IV-I] (V)	[IV-III] (VI)
<b>DÉPENSES DU BUDGET GÉNÉRAL</b>						
Dépenses brutes hors fonds de concours	409 900	6 968	416 868	414 055	4 155	-2 813
<i>A déduire :</i>						
<i>Remboursements et dégrèvements d'impôts</i>	100 164	4 592	104 756	103 326	3 162	-1 430
Dépenses nettes hors fonds de concours	309 736	2 376	312 112	310 729	993	-1 383
Dépenses financées par fonds de concours	3 571		3 571	3 632	61	61
<b>Dépenses nettes du budget général y compris financement par fonds de concours</b>	<b>313 307</b>	<b>2 376</b>	<b>315 683</b>	<b>314 361</b>	<b>1 054</b>	<b>-1 322</b>
<b>RECETTES DU BUDGET GÉNÉRAL</b>						
Recettes fiscales brutes	388 025	2 024	390 049	387 422	-603	-2 627
<i>A déduire :</i>						
<i>Remboursements et dégrèvements d'impôts</i>	100 164	4 592	104 756	103 326	3 162	-1 430
<b>Recettes fiscales nettes</b>	<b>287 861</b>	<b>-2 568</b>	<b>285 293</b>	<b>284 097</b>	<b>-3 764</b>	<b>-1 196</b>
<b>Recettes non fiscales</b>	<b>15 648</b>	<b>894</b>	<b>16 542</b>	<b>16 238</b>	<b>590</b>	<b>-304</b>
<b>Recettes fiscales nettes et recettes non fiscales</b>	<b>303 509</b>	<b>-1 674</b>	<b>301 835</b>	<b>300 335</b>	<b>-3 174</b>	<b>-1 500</b>
<i>Prélèvements sur recettes de l'État au profit des collectivités territoriales et de l'Union européenne</i>	67 474	-1 976	65 498	65 457	-2 017	-41
Fonds de concours	3 571		3 571	3 632	61	61
<b>Recettes nettes du budget général y compris fonds de concours</b>	<b>239 605</b>	<b>302</b>	<b>239 908</b>	<b>238 510</b>	<b>-1 095</b>	<b>-1 398</b>
<b>Solde du budget général</b>	<b>-73 701</b>	<b>-2 073</b>	<b>-75 774</b>	<b>-75 851</b>	<b>-2 150</b>	<b>-77</b>
<b>Solde des budgets annexes</b>	<b>15</b>		<b>15</b>		<b>-15</b>	<b>0</b>
<b>Solde des comptes spéciaux (hors F.M.I.)</b>	<b>1 387</b>	<b>4 425</b>	<b>5 812</b>	<b>6 795</b>	<b>5 408</b>	<b>983</b>
<b>dont solde des CAS</b>	804	1 813	2 617	2 891	2 087	274
<b>dont solde des CCF</b>	361	2 613	2 974	3 583	3 222	609
<b>SOLDE D'EXÉCUTION DES LOIS DE FINANCES (Hors F.M.I.)</b>	<b>-72 299</b>	<b>2 352</b>	<b>-69 947</b>	<b>-69 056</b>	<b>3 243</b>	<b>891</b>

### III. ÉLÉMENTS D'ANALYSE DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Sont examinées ci-après :

- l'évolution des autorisations et prévisions budgétaires résultant de la loi de finances initiale, de la loi de finances rectificative et des mesures réglementaires ;
- l'analyse détaillée des opérations exécutées.

#### 1. ÉVOLUTION DES AUTORISATIONS ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

##### A - LES MODIFICATIONS LIÉES A LA LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE

Les prévisions initiales de 2016 ont été modifiées par la loi n°2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016.

La LFR de décembre 2016 dispose d'une série d'ouvertures et d'annulations de crédits destinées à assurer la tenue des dépenses de l'État pour l'année 2016 dans le cadre de la fin de la gestion budgétaire.

Suite aux modifications apportées par la loi de finances rectificative, le déficit budgétaire a été ramené de 72,3 milliards € prévus en LFI à 69,9 milliards €.

##### 1. ÉVOLUTION DES PRÉVISIONS DE RECETTES

**La loi de finances rectificative du 29 décembre 2016** a réajusté à la hausse de 0,3 milliard € le total général des recettes nettes des prélèvements sur recettes, des remboursements et dégrèvements (R&D), y compris fonds de concours. La révision à la baisse des recettes fiscales (- 2,6 milliards €) a été compensée par un ressaut des recettes non fiscales (0,9 milliard €) et un niveau de prélèvement sur recettes plus faible que prévu (2 milliards €).

La révision des recettes fiscales nettes de - 2,6 milliards € par rapport à la loi de finances initiale porte principalement sur :

- l'impôt sur le revenu net : - 0,6 milliard € du fait du coût plus élevé qu'escompté du crédit d'impôt en faveur de la transition énergétique (- 0,3 milliard €), ainsi que de la révision à la baisse de l'impôt sur le revenu sur titres précédent et antérieurs ;
- l'impôt sur les sociétés net : - 2,4 milliards € principalement dus à la révision à la baisse de la croissance du bénéfice fiscal 2015 ;
- la TICPE : - 0,2 milliard € en raison de nouveaux transferts à destination des collectivités, en compensation de charges de décentralisation ;
- la TVA nette : - 0,3 milliard € en raison notamment d'un transfert de TVA aux administrations de sécurité sociale ;
- les autres recettes fiscales nettes : + 0,8 milliard €.

La loi de finances rectificative a également intégré en prévision pour le budget général :

- une hausse des recettes non fiscales : + 0,9 milliard € ;
- une diminution des prélèvements sur recettes de l'État : - 2,0 milliards €.

Enfin, la prévision des recettes des comptes spéciaux est ajustée à la hausse de 2,3 milliards € au titre des comptes d'affectation spéciale et 2,4 milliards € pour les comptes de concours financiers dans le cadre de l'opération de recapitalisation de l'Agence française de développement (AFD).

Au total, les prévisions de recettes rectifiées au 31 décembre 2016 ont évolué comme suit :

(En millions €)

Désignation des recettes	Loi de finances initiale n°2015-1785 du 29 décembre 2015	Loi de finances rectificative n°2016-1918 du 29 décembre 2016	Total des prévisions au 31 décembre 2016
<b>BUDGET GÉNÉRAL</b>			
Impôt sur le revenu brut	76 528	4	76 532
<i>Remboursements et dégrèvements d'impôt sur le revenu</i>	4 385	604	4 989
Impôt sur le revenu net	72 143	-600	71 543
Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles	3 034	97	3 131
Impôt sur les sociétés brut	58 702	-281	58 421
<i>Remboursements et dégrèvements d'impôt sur les sociétés</i>	24 831	2 140	26 971
Impôt sur les sociétés net	33 871	-2 421	31 450
Autres impôts directs et taxes assimilées	14 501	-566	13 935
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	15 854	-168	15 686
Taxe sur la valeur ajoutée brute	195 806	1 753	197 559
<i>Remboursements et dégrèvements de TVA</i>	51 190	2 010	53 200
Taxe sur la valeur ajoutée nette	144 616	-257	144 359
Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes	23 600	1 185	24 785
<i>Autres remboursements et dégrèvements</i>	19 758	-162	19 596
<b>Total des recettes fiscales brutes</b>	<b>388 025</b>	<b>2 024</b>	<b>390 049</b>
<i>Total des remboursements et dégrèvements d'impôts</i>	<i>100 164</i>	<i>4 592</i>	<i>104 756</i>
<b>Total des recettes fiscales nettes (A)</b>	<b>287 861</b>	<b>-2 568</b>	<b>285 293</b>
<b>Total des recettes non fiscales (B)</b>	<b>15 648</b>	<b>894</b>	<b>16 542</b>
<b>TOTAL (A + B)</b>	<b>303 509</b>	<b>-1 674</b>	<b>301 835</b>
<i>A déduire :</i>			
<b>Prélèvements sur les recettes de l'État</b>			
<i>au profit des collectivités territoriales</i>	47 305	-795	46 510
<i>au profit de l'Union européenne</i>	20 169	-1 181	18 988
<b>Total des prélèvements sur les recettes de l'État (C)</b>	<b>67 474</b>	<b>-1 976</b>	<b>65 498</b>
<b>TOTAL (A + B - C)</b>	<b>236 035</b>	<b>302</b>	<b>236 337</b>
<b>Total des fonds de concours (D)</b>	<b>3 571</b>		<b>3 571</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DU BUDGET GÉNÉRAL y compris fonds de concours (A + B - C + D)</b>	<b>239 605</b>	<b>302</b>	<b>239 908</b>
<b>BUDGETS ANNEXES</b>			
<b>TOTAL DES RECETTES DES BUDGETS ANNEXES</b>	<b>2 338</b>		<b>2 338</b>
<b>COMPTES SPÉCIAUX</b>			
Comptes d'affectation spéciale	71 972	2 305	74 277
Comptes de concours financiers	125 380	2 428	127 808
<b>TOTAL DES RECETTES DES COMPTES SPÉCIAUX</b>	<b>197 352</b>	<b>4 733</b>	<b>202 085</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES y compris fonds de concours</b>	<b>439 295</b>	<b>5 035</b>	<b>444 331</b>

## 2. ÉVOLUTION DES CRÉDITS

(En millions €)

	Loi de finances initiale n°2015-1785 du 29 décembre 2015	Loi de finances rectificative n°2016-1918 du 29 décembre 2016			Décrets d'avance			Total des prévisions pour 2016
		Ouvertures	Annulations	Total net	Ouvertures	Annulations	Total net	
<b>I. Autorisations d'engagement</b>								
<b>BUDGET GÉNÉRAL</b>								
Dépenses brutes	417 352	13 894	3 205	10 689	4 731	3 369	1 362	429 403
<i>A déduire : Remboursements et dégrèvements d'impôts</i>	100 164	4 592		4 592				104 756
Dépenses nettes	317 188	9 302	3 205	6 097	4 731	3 369	1 362	324 647
Fonds de concours	3 058							3 058
<b>Total des dépenses du budget général y compris fonds de concours</b>	<b>320 246</b>	<b>9 302</b>	<b>3 205</b>	<b>6 097</b>	<b>4 731</b>	<b>3 369</b>	<b>1 362</b>	<b>327 705</b>
<b>BUDGETS ANNEXES</b>								
<b>Total des dépenses des budgets annexes y compris fonds de concours</b>	<b>2 329</b>							<b>2 329</b>
<b>COMPTES SPÉCIAUX</b>								
Comptes d'affectation spéciale	71 089	4 678	2 710	1 968		1 362	-1 362	71 695
Comptes de concours financiers	125 433	275	305	-30				125 403
<b>Total des dépenses des comptes spéciaux</b>	<b>196 522</b>	<b>4 953</b>	<b>3 015</b>	<b>1 938</b>		<b>1 362</b>	<b>-1 362</b>	<b>197 098</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT</b>	<b>519 097</b>	<b>14 255</b>	<b>6 220</b>	<b>8 035</b>	<b>4 731</b>	<b>4 731</b>		<b>527 132</b>
<b>II. Crédits de paiement</b>								
<b>BUDGET GÉNÉRAL</b>								
Dépenses brutes	409 900	10 187	3 219	6 968	3 422	3 422		416 868
<i>A déduire : Remboursements et dégrèvements d'impôts</i>	100 164	4 592		4 592				104 756
Dépenses nettes	309 736	5 595	3 219	2 376	3 422	3 422		312 112
Fonds de concours	3 571							3 571
<b>Total des dépenses du budget général y compris fonds de concours</b>	<b>313 307</b>	<b>5 595</b>	<b>3 219</b>	<b>2 376</b>	<b>3 422</b>	<b>3 422</b>		<b>315 683</b>
<b>BUDGETS ANNEXES</b>								
<b>Total des dépenses des budgets annexes y compris fonds de concours</b>	<b>2 323</b>							<b>2 323</b>
<b>COMPTES SPÉCIAUX</b>								
Comptes d'affectation spéciale	71 168	3 314	2 822	492				71 660
Comptes de concours financiers	125 019	200	385	-185				124 834
Comptes de commerce (solde)	-163							-163
Comptes d'opérations monétaires (solde)	-59							-59
<b>Total des dépenses des comptes spéciaux</b>	<b>195 965</b>	<b>3 514</b>	<b>3 207</b>	<b>307</b>				<b>196 272</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES CRÉDITS DE PAIEMENT</b>	<b>511 595</b>	<b>9 109</b>	<b>6 426</b>	<b>2 683</b>	<b>3 422</b>	<b>3 422</b>		<b>514 278</b>

La loi de finances rectificative n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 a procédé à des ajustements de crédits en ouvertures et en annulations ainsi qu'à la ratification des décrets d'avance datés des 2 juin, 3 octobre et 2 décembre 2016.

### 2.1 Les ajustements de crédits dans la loi de finances rectificative

**S'agissant du budget général**, les modifications de crédits, nettes des remboursements et dégrèvements et hors fonds de concours s'établissent à + 6,1 milliards € en autorisations d'engagement (AE) et + 2,4 milliards € en crédits de paiement (CP).

Les ouvertures de crédits supplémentaires, nettes des ouvertures de remboursements et dégrèvements (4,6 milliards € en AE et en CP) ont porté sur un montant total de 9,3 milliards € en AE et 5,6 milliards € en CP. Une ouverture de crédits de 2,4 milliards € en AE et en CP est effectuée sur la mission « Aide publique au développement », dans le cadre de l'opération de recapitalisation de l'Agence française de développement (AFD). Des ouvertures de crédits concernent également les missions liées à la Défense, l'Agriculture, l'Écologie, la Solidarité et le Travail et l'emploi.

En dehors de l'opération de recapitalisation de l'AFD, les ouvertures de crédits sont gagées par des annulations de crédits sur les autres programmes du budget général à hauteur de 3,2 milliards € en AE et en CP, principalement au titre de la charge de la dette. Ces annulations portent essentiellement sur des crédits mis en réserve en 2016.

**Au titre des comptes spéciaux**, la loi de finances rectificative a également procédé à des ouvertures de crédits supplémentaires à hauteur de 5,0 milliards € en AE et 3,5 milliards € en CP, ainsi qu'à des annulations de crédits à hauteur de 3,0 milliards € au titre des AE et 3,2 milliards € au titre des CP, essentiellement sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État ».

## 2.2 Les décrets d'avance

**Le décret n° 2016-732 du 2 juin 2016** a ouvert 1 450 millions € en AE et 988 millions € en CP essentiellement sur le programme 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » de la mission « Travail et emploi » pour financer la mise en œuvre du plan d'urgence pour l'emploi. Ce plan a eu pour objectif un effort de 500 000 formations supplémentaires en 2016 au bénéfice des personnes en recherche d'emploi et crée une prime pour l'embauche d'un nouveau salarié dans les petites et moyennes entreprises (PME).

Ont été annulés à cette fin, des crédits d'un montant de 982 millions € en AE et 988 millions € en CP portant sur divers programmes du budget général.

Sont également annulés des crédits à hauteur de 468 millions € en AE au titre du compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État ».

**Le décret n° 2016-1300 du 3 octobre 2016** a ouvert 1 532 millions € en AE et 699 millions € en CP pour la quasi-totalité sur la mission « Travail et emploi », au titre du programme 102 « Accès et retour à l'emploi ». Ces ouvertures sont destinées à financer la programmation finale des contrats aidés en 2016 qui s'établissent à 445 000 contre 295 000 contrats prévus en loi de finances initiale, soit un niveau égal à la programmation de 2015.

Ont été annulés à cette fin des crédits d'un montant de 639 millions € en AE et 699 millions € en CP applicables à divers programmes, sur plusieurs missions du budget général.

Sont également annulés des crédits à hauteur de 894 millions € en AE applicables au compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État ».

**Le décret n° 2016-1652 du 2 décembre 2016** a ouvert 1 749 millions € en AE et 1 735 millions € en CP. Ces ouvertures sont essentiellement destinées à financer des opérations extérieures et intérieures du ministère de la Défense (831 millions € en AE et CP), ainsi que des dépenses de personnel et d'intervention du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (698 millions € en AE et 685 millions € en CP).

Ont été annulés à cette fin des crédits d'un montant de 1 749 millions € en AE et 1 735 millions € en CP applicables à divers programmes, sur diverses missions du budget général.



### 3. ÉVOLUTION DES SOLDES

(En millions €)

	Loi de finances initiale n° 2015-1785 du 29 décembre 2015	Loi de finances rectificative n° 2016-1918 du 29 décembre 2016	Total des prévisions au 31 décembre 2016
	(I)	(II)	III = I+II
<b>BUDGET GÉNÉRAL</b>			
Dépenses nettes des remboursements et dégrèvements d'impôts, y compris fonds de concours	313 307	2 376	315 683
Recettes nettes des remboursements et dégrèvements d'impôts, y compris fonds de concours	239 605	302	239 908
<b>Solde du budget général</b>	<b>-73 701</b>	<b>-2 073</b>	<b>-75 774</b>
<b>BUDGETS ANNEXES</b>			
Dépenses, y compris fonds de concours	2 323		2 323
Recettes, y compris fonds de concours	2 338		2 338
<b>Solde des budgets annexes</b>	<b>15</b>		<b>15</b>
<b>COMPTES SPÉCIAUX</b>			
Comptes à crédits			
Dépenses	196 187	307	196 494
Recettes	197 352	4 733	202 085
Comptes à crédits (solde)	1 165	4 425	5 590
Comptes à découvert			
Comptes de commerce (solde)	163		163
Comptes d'opérations monétaires (solde)	59		59
<b>Solde des comptes spéciaux (hors F.M.I.)</b>	<b>1 387</b>	<b>4 425</b>	<b>5 812</b>
<b>SOLDE D'EXÉCUTION DES LOIS DE FINANCES (hors F.M.I.)</b>	<b>-72 299</b>	<b>2 352</b>	<b>-69 947</b>

## B - LES MESURES RÉGLEMENTAIRES

Aux mesures exposées précédemment se sont ajoutées des mesures de gestion à caractère réglementaire. Celles-ci peuvent être classées en deux groupes :

### 1. LES MODIFICATIONS AFFECTANT LA RÉPARTITION DES CRÉDITS

Ces mesures ne modifient pas le montant net des crédits de l'ensemble du budget général, mais seulement leur ventilation entre les ministères ou à l'intérieur d'un même ministère. C'est le cas, notamment, des transferts, des répartitions et des virements.

### 2. LES MODIFICATIONS AFFECTANT – EN AUGMENTATION OU EN DIMINUTION – LE VOLUME DES CRÉDITS

Sont venus modifier les crédits, les crédits reportés de 2015 à 2016, les ouvertures de crédits et les annulations de crédits au titre des fonds de concours et des attributions de produits ainsi que les modifications de crédits liées à des plus-values de recettes sur les comptes d'affectation spéciale.

Sont venus diminuer le volume des crédits au titre de l'exercice 2016 les reports de crédits vers la gestion 2017 décidés par arrêtés ministériels.

## C - LES MODIFICATIONS DE CRÉDITS DEMANDÉES DANS LE PROJET DE LOI DE RÈGLEMENT

Le projet de loi de règlement comporte des ouvertures et des annulations de crédits :

- des ouvertures de crédits complémentaires à hauteur de 452 millions € en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) sont constatées sur le budget général, pour la quasi-totalité au titre de la mission « Remboursements et dégrèvements » (crédits évaluatifs). Les annulations de crédits, nettes des remboursements et dégrèvements se portent à 3,5 milliards € en AE et 429 millions € en CP ;
- s'agissant des budgets annexes, les ouvertures concernent les augmentations du fonds de roulement de 25 millions € pour le budget annexe des publications officielles et information administrative et 34 millions € pour le budget annexe du contrôle et exploitation aériens ;
- en ce qui concerne les comptes spéciaux, une autorisation de découvert complémentaire d'un montant de 21 661 millions € est également demandée sur le compte d'opérations monétaires « Opérations avec le Fonds monétaire international », compte doté « pour mémoire » en loi de finances initiale.

\*

\* \*

Le tableau qui suit récapitule les modifications apportées aux lois de finances initiale et rectificative par les mesures réglementaires et la loi de règlement. Le détail de ces mouvements ventilé entre le titre 2 (« Dépenses de personnel ») et les autres titres (« Autres dépenses ») est développé dans les annexes jointes à la loi de règlement conformément au 2° de l'article 54 de la LOLF.

MODIFICATIONS APPORTÉES AUX LOIS DE FINANCES INITIALE ET RECTIFICATIVE PAR LES  
MESURES RÉGLEMENTAIRES ET LA LOI DE RÈGLEMENT (1)

	Prévisions des lois de finances initiale et rectificative	Reports de la gestion précédente	Virements		Transferts	
			Ouvertures	Annulations	Ouvertures	Annulations
<b>I. Autorisations d'engagement</b>						
<b>BUDGET GÉNÉRAL</b>						
Dépenses brutes	429 403	14 974	274	- 274	1235	- 1235
<i>A déduire :</i>						
<i>Remboursements et dégrèvements d'impôts</i>	104 756					
<b>Total des dépenses du budget général</b>	<b>324 647</b>	<b>14 974</b>	<b>274</b>	<b>- 274</b>	<b>1 235</b>	<b>- 1 235</b>
<b>BUDGETS ANNEXES</b>						
<b>Total des dépenses des budgets annexes</b>	<b>2 303</b>	<b>72</b>				
<b>COMPTES SPÉCIAUX</b>						
Comptes d'affectation spéciale	71695	4673	4	- 4		
Comptes de concours financiers	125 403					
<b>Total des dépenses des comptes spéciaux</b>	<b>197 098</b>	<b>4 673</b>	<b>4</b>	<b>- 4</b>		
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT</b>	<b>524 048</b>	<b>19 719</b>	<b>278</b>	<b>- 278</b>	<b>1 235</b>	<b>- 1 235</b>
<b>II. Crédits de paiement</b>						
<b>BUDGET GÉNÉRAL</b>						
Dépenses brutes	416 868	2 528	214	- 214	1240	- 1240
<i>A déduire :</i>						
<i>Remboursements et dégrèvements d'impôts</i>	104 756					
<b>Total des dépenses du budget général</b>	<b>312 112</b>	<b>2 528</b>	<b>214</b>	<b>- 214</b>	<b>1 240</b>	<b>- 1 240</b>
<b>BUDGETS ANNEXES</b>						
<b>Total des dépenses des budgets annexes</b>	<b>2 297</b>	<b>23</b>				
<b>COMPTES SPÉCIAUX</b>						
Comptes d'affectation spéciale	71660	5 284	4	- 4		
Comptes de concours financiers	124 834					
Comptes de commerce (solde)	- 163					
Comptes d'opérations monétaires (solde)	- 59					
<b>Total des dépenses des comptes spéciaux</b>	<b>196 272</b>	<b>5 284</b>	<b>4</b>	<b>- 4</b>		
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES CRÉDITS DE PAIEMENT</b>	<b>510 681</b>	<b>7 835</b>	<b>218</b>	<b>- 218</b>	<b>1 240</b>	<b>- 1 240</b>

## MODIFICATIONS APPORTÉES AUX LOIS DE FINANCES INITIALE ET RECTIFICATIVE PAR LES MESURES RÉGLEMENTAIRES ET LA LOI DE RÈGLEMENT (2)

(En millions €)

Répartitions		Fonds de concours et attributions de produits	Modifications de crédits liées à des plus-values de recettes	Crédits ouverts	Reports à la gestion suivante	Situation avant l'intervention du projet de loi de règlement	Projet de loi de règlement		
Ouvertures	Annulations						Consommation	Ajustements de crédits	
								Ouvertures	Annulations
91	- 91	4 013		448 390	- 19 263	429 127	424 161	452	- 5 418
				104 756		104 756	103 325	452	1883
<b>91</b>	<b>- 91</b>	<b>4 013</b>		<b>343 634</b>	<b>- 19 263</b>	<b>324 371</b>	<b>320 836</b>	<b>0</b>	<b>- 7 301</b>
		43		2 418	- 62	2 356	2 312		- 45
		8	51	76 427	- 6 722	69 705	68 644		- 1061
				125 403		125 403	119 215		- 6 188
		8	51	201 830	- 6 722	195 108	187 859		- 7 249
<b>91</b>	<b>- 91</b>	<b>4 064</b>	<b>51</b>	<b>547 882</b>	<b>- 26 047</b>	<b>521 835</b>	<b>511 007</b>		<b>- 14 595</b>
11	- 11	3 616		423 012	- 3 466	419 546	417 687	452	- 2 312
				104 756		104 756	103 325	452	1883
<b>11</b>	<b>- 11</b>	<b>3 616</b>		<b>318 256</b>	<b>- 3 466</b>	<b>314 790</b>	<b>314 362</b>	<b>0</b>	<b>- 4 195</b>
		43		2 363	- 15	2 348	2 383	59	- 26
		8	51	77 003	- 7 123	69 880	69 043		- 837
				124 834		124 834	118 079		- 6 755
				- 163		- 163	- 247		
				- 59		- 59	- 74		
		8	51	201 615	- 7 123	194 492	186 801		- 7 592
<b>11</b>	<b>- 11</b>	<b>3 667</b>	<b>51</b>	<b>522 234</b>	<b>- 10 604</b>	<b>511 630</b>	<b>503 546</b>	<b>59</b>	<b>- 11 813</b>

## 2. ANALYSE DE L'EXÉCUTION

### A – ANALYSE DU SOLDE 2016

En 2016, le déficit budgétaire de l'État s'établit à 69,1 milliards €, en baisse de 1,5 milliard € par rapport à 2015 (70,5 milliards €). Le déficit budgétaire est moins élevé que celui prévu par la loi de finances initiale pour 2016 (72,3 milliards €) et que celui de la loi de finances rectificative présentée en novembre 2016 (69,9 milliards €).

Le solde de l'État de - 69,1 milliards € en comptabilité budgétaire correspond à un solde de - 74,1 milliards € au sens de la comptabilité nationale du fait du traitement différent de certaines opérations dans les deux comptabilités :

Passage du solde budgétaire au solde de l'État en comptabilité nationale, en milliards € :

<b>Solde d'exécution des lois de finances</b>	<b>- 69,1</b>
Opérations budgétaires traitées en opérations financières	-1,7
Corrections de droits constatés	-10,2
Opérations non budgétaires affectant le besoin de financement	6,8
<b>Déficit de l'État</b>	<b>- 74,1</b>

### B – ANALYSE DE L'EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES DU BUDGET GÉNÉRAL

#### 1. LES RECETTES

##### 1.1 Analyse des recettes par rapport aux prévisions

Les recettes du budget général (nettes des remboursements et dégrèvements et hors fonds de concours) s'établissent à 300,3 milliards € et sont inférieures de 3,2 milliards € au niveau prévu en loi de finances initiale.

Les encaissements de recettes fiscales nettes sont également en dessous du niveau de la loi de finances initiale de 3,8 milliards € et de 1,2 milliard € par rapport aux prévisions de la loi de finances rectificative de décembre 2016.

L'exécution constatée en 2016 est globalement en ligne avec la prévision initiale sur l'impôt sur le revenu, la TVA et la TICPE. L'impôt sur les sociétés supporte l'essentiel de la diminution, liée notamment à la révision à la baisse du bénéfice fiscal 2015, qui s'est révélé moins dynamique que ce qu'aurait laissé penser le 5<sup>ème</sup> acompte perçu en décembre 2015.

Les autres recettes fiscales sont en moins-value de 1,2 milliard € par rapport à la prévision inscrite en loi de finances rectificative, en raison notamment de l'absence de recouvrement du précompte dû par les sociétés au titre de certains bénéfices distribués.

Les recettes non fiscales s'établissent au 31 décembre 2016, à 16,2 milliards € contre 14,4 milliards € en 2015 et sont supérieures de 0,6 milliard € au niveau inscrit dans la loi de finances initiale.

## 1.2 Une meilleure dynamique des recettes en 2016 par rapport à l'année 2015

Les **recettes nettes du budget général** (nettes des R&D et des prélèvements sur recettes et y compris fonds de concours) s'élèvent à 238,5 milliards € contre 229,4 milliards € en 2015 (+ 4 %).

Cette évolution recouvre principalement :

- une hausse de 1,4 % du produit des recettes fiscales nettes (284,1 milliards € au lieu de 280,1 milliards € en 2015) ;
- une augmentation de 12,7 % des recettes non fiscales (16,2 milliards € au lieu de 14,4 milliards € en 2015) ;
- une diminution des prélèvements sur recettes de l'État de 6,8 % (- 65,5 milliards € au lieu de - 70,2 milliards € en 2015).

Pour leur part, les fonds de concours (3,6 milliards €) baissent de 29 % par rapport à 2015 (5,1 milliards €).

Les recettes fiscales, nettes des R&D, s'établissent comme suit :

	Prévisions LFI	Total des prévisions au 31/12/2016	Exécution		Variations en %	
	2016	2016	2016	2015	Exécution 2016/ 2015 Périètre courant	Exécution 2016 / 2015 Périètre constant
<i>en milliards €</i>						
<b>Recettes fiscales nettes <sup>(1)</sup></b>	<b>287,9</b>	<b>285,3</b>	<b>284,1</b>	<b>280,1</b>	<b>1,4</b>	<b>-0,4</b>
Impôt sur le revenu net <sup>(2)</sup>	72,1	71,5	71,8	69,3	3,5	0,4
Impôt sur les sociétés net <sup>(1)(3)</sup>	32,8	30,5	30,0	33,5	-10,6	-10,6
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)	15,9	15,7	15,9	13,8	15,3	15,3
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) nette <sup>(1)</sup>	144,6	144,4	144,4	141,8	1,9	1,3
Autres recettes fiscales nettes <sup>(1)</sup>	22,4	23,2	22,0	21,7	1,6	-7,6

(1) Recettes nettes des remboursements et des dégrèvements

(2) IR net = IR brut - remboursements et dégrèvements d'IR et restitutions relatives à la prime pour l'emploi (PPE)

(3) Hors CSB

**L'impôt sur le revenu net** est en augmentation de 2,4 milliards € à fin décembre 2016 (71,8 milliards € contre 69,3 milliards € en 2015). Cette hausse résulte essentiellement de la diminution des remboursements et dégrèvements (4,8 milliards € au lieu de 6,6 milliards € en 2015), suite à la suppression de la prime pour l'emploi, remplacée par la prime d'activité.

**Les recettes nettes d'impôt sur les sociétés**, hors contribution sociale sur les bénéficiaires, s'établissent à 30,0 milliards € au lieu de 33,5 milliards € en 2015, en baisse de 10,6 % en raison principalement de l'impact des mesures nouvelles de soutien en faveur des entreprises, en particulier la suppression de la contribution exceptionnelle à l'impôt sur les sociétés.

**La taxe sur la valeur ajoutée nette** passe de 141,8 milliards € en 2015 à 144,4 milliards € en 2016, soit une hausse de 2,6 milliards € (+ 1,9 %).

**La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques** s'élève à 15,9 milliards € contre 13,8 milliards € en 2015, soit une augmentation de 15,3 % sous l'effet de la montée en charge de la composante-carbone dans la fiscalité des énergies fossiles, introduite en loi de finances initiale 2014.

Le montant des **autres recettes fiscales nettes** augmente légèrement en 2016 de 0,3 milliard € (22,0 milliards € contre 21,7 milliards € en 2015).

### 1.3 Les recettes non fiscales s'élèvent à 16,2 milliards € en augmentation par rapport à 2015.

Les recettes non fiscales s'élèvent à 16,2 milliards €, supérieures de 1,8 milliard € (+ 12,7 %) à celles de 2015 (14,4 milliards €). Cette hausse s'explique essentiellement par les évolutions suivantes :

- une hausse des **produits du domaine de l'État** qui passent de 1,8 milliard € en 2015 à 3,2 milliards € en 2016 du fait des versements qui ont eu lieu suite au processus de vente aux enchères aux opérateurs de télécommunication de la bande de fréquences dite « bande 700 MHz » ;
- une augmentation du poste « **Divers** » de 2,4 milliards € imputable pour l'essentiel au reversement de la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (COFACE) au titre des procédures de soutien à l'exportation gérées pour le compte de l'État, après un versement nul en 2015 ;
- une diminution du produit des **dividendes et recettes assimilées** de 1,4 milliard €, notamment en raison du versement des dividendes d'EDF sous forme de titres plutôt qu'en numéraire ;
- une baisse des **amendes, sanctions, pénalités et frais de poursuite** de - 0,6 milliard € cette année, notamment au titre des amendes prononcées par les autorités de la concurrence.

### 1.4 Les prélèvements sur recettes (PSR)

Les prélèvements sur recettes s'élèvent à 65,5 milliards € après 70,2 milliards € en 2015, soit une diminution de 4,8 milliards € (- 6,8 %), due essentiellement à la baisse des prélèvements au profit des collectivités territoriales (46,5 milliards € au lieu de 50,5 milliards € en 2015). Cette baisse porte principalement sur la dotation globale de fonctionnement (DGF) et représente la contribution des collectivités locales à l'effort de redressement des finances publiques.

Les prélèvements au profit de l'Union européenne sont également en baisse (19,0 milliards € contre 19,7 milliards € en 2015). Cette baisse est liée à la présentation du budget rectificatif diminuant les besoins de financement de l'Union.

## 2. LES DÉPENSES

### 2.1 En 2016, les dépenses du budget général nettes des R&D y compris les fonds de concours et attributions de produits s'élèvent à 314,4 milliards € se situant à un niveau inférieur à la prévision révisée fin décembre (315,7 milliards €).

Les **dotations aux pouvoirs publics** (titre 1) se sont établies à 988 millions € dont 518 millions € pour l'Assemblée Nationale et 324 millions € pour le Sénat.

Les **dépenses de personnel** (titre 2) s'élèvent en 2016 à 123,2 milliards €, après 121,6 milliards € en 2015 (+ 1,3 %), et se répartissent en :

- rémunérations d'activité (70,6 milliards € dont 60,6 milliards € au titre des rémunérations des personnels civils et 10 milliards € au titre des militaires) ;
- cotisations et contributions sociales (51,9 milliards €) ;
- prestations sociales et allocations diverses (0,7 milliard €).

Ces dépenses intègrent des cotisations et contributions sociales au titre des pensions qui constituent des recettes du CAS « Pensions » venant équilibrer les dépenses de pensions de ce compte spécial.

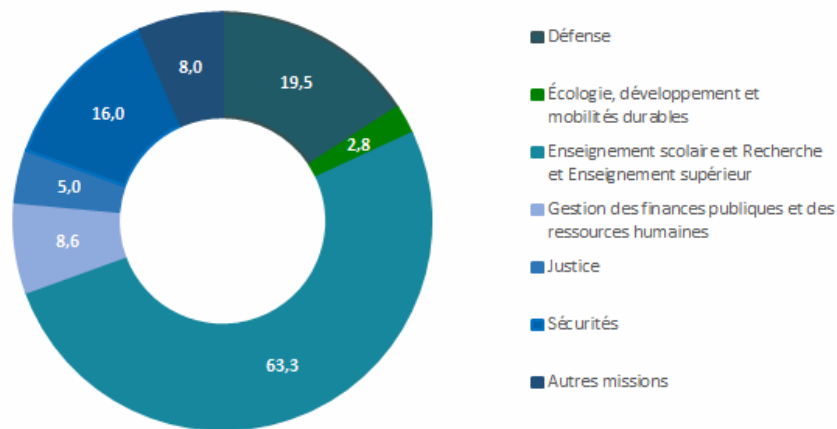
Deux mesures principales sont à mentionner pour l'exercice 2016 :

- la revalorisation du point d'indice de la fonction publique de 0,6 % au 1<sup>er</sup> juillet 2016 qui contribue à hauteur de 218 millions € à l'augmentation de la masse salariale 2016 ;
- les mesures catégorielles ont représenté un coût 2016 de 376 millions € contre 221 millions € en 2015.



Les dépenses de personnel se répartissent de la manière suivante :

**Titre 2 : Dépenses de personnel (En milliards €)**



Le montant des **dépenses de fonctionnement** hors R&D (titre 3) s'établit en 2016 à 52,8 milliards € au lieu de 51,6 milliards € en 2015. Il comprend :

- les dépenses de fonctionnement de l'État (25,9 milliards € contre 25,3 milliards € en 2015) ;
- les subventions pour charges de service public (26,9 milliards € en 2016 après 26,3 milliards € en 2015).

Les **charges de la dette de l'État** (titre 4) atteignent 41,4 milliards € en 2016 contre 42,1 milliards € en 2015, cette baisse est due à un niveau très faible des taux d'intérêt.

Les **dépenses d'investissement** (titre 5) se maintiennent puisqu'elles s'établissent en 2016 à 11,0 milliards € après 10,9 milliards € en 2015. Elles sont constituées principalement (9,1 milliards €) par des dépenses pour immobilisations corporelles de l'État.

Les **dépenses d'intervention** hors R&D (titre 6), constituent le deuxième poste de dépenses (83,8 milliards € hors R&D contre 73,6 milliards € en 2015) après les dépenses de personnel et augmentent de 13,9 % en 2016. Cette augmentation concerne principalement les transferts aux entreprises (+ 23,8 %), du fait de la réforme de la fiscalité énergétique introduite par la loi de finances rectificative du 29 décembre 2015. Pour les ménages (+ 18,5 %), cette progression est le reflet du changement des modalités de financement des aides personnelles au logement et de la création de la prime d'activité.

Les **dépenses d'opérations financières** (titre 7) s'établissent à 1,2 milliard € après 0,8 milliard € en 2015.

## 2.2 Les dépenses financées par voie de fonds de concours et d'attributions de produits sont en nette diminution.

Les fonds de concours s'élèvent à 3,6 milliards € en 2016 contre 5,1 milliards € en 2015.

Les rattachements de fonds de concours ont bénéficié essentiellement au ministère de l'Écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (1,7 milliard €), ainsi qu'au ministère de la Défense (0,8 milliard €).

## C - LE SOLDE DES COMPTES SPÉCIAUX (HORS FMI) EN NETTE PROGRESSION

### 1.1 Analyse des comptes spéciaux par rapport aux prévisions

Le solde des comptes spéciaux hors FMI, s'établit à + 6,8 milliards €, pour une prévision de 5,8 milliards € inscrite en loi de finances rectificative et de 1,4 milliard € en loi de finances initiale. Par rapport à la loi de finances initiale, cette amélioration concerne :

- pour + 2,1 milliards €, les comptes d'affectation spéciale qui présentent un solde d'exécution de + 2,9 milliards € ;
- pour + 3,2 milliards €, les comptes de concours financiers qui présentent un solde de 3,6 milliards € ;
- enfin, les comptes de commerce et les comptes d'opérations monétaires (hors FMI) présentent un solde conforme aux prévisions (+ 0,1 milliard €).

## 1.2 Analyse des comptes spéciaux par rapport à l'année 2015

Le solde des comptes spéciaux hors FMI s'établit à + 6,8 milliards € contre + 1,6 milliard € en 2015.

La forte augmentation du solde des comptes spéciaux résulte essentiellement :

- **d'une hausse du solde des comptes d'affectation spéciale (CAS)** qui passe de + 1,3 milliard € en 2015 à + 2,9 milliards € en 2016.

Cette évolution résulte des variations suivantes :

- le CAS « Participations financières de l'État » affiche un solde de 1,3 milliard € en 2016 contre un solde quasi-nul en 2015, dans la perspective de la recapitalisation des entreprises publiques du secteur de l'énergie en 2017 ;
- le CAS « Transition énergétique », créé en 2016, enregistre un solde de + 0,3 milliard €.

- **d'une très forte augmentation du solde des comptes de concours financiers** : ceux-ci enregistrent un excédent de 3,6 milliards € en 2016 après un solde de 0,1 milliard € en 2015.

Cet écart s'explique principalement par l'amélioration des soldes du compte d'avances aux collectivités territoriales de + 1,3 milliard € et du compte « Prêts à des États étrangers » de 2,4 milliards € dans le cadre de l'opération de renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement (AFD).

Les **comptes de commerce** restent stables avec un solde excédentaire de 0,2 milliard € en 2016.

Les opérations des comptes de commerce sont concentrées sur le compte « Gestion de la dette et de la trésorerie de l'État » qui s'élèvent à 43,4 milliards € en dépenses et 43,5 milliards € en recettes soit un excédent de 0,1 milliard €.

Les **comptes d'opérations monétaires** sont en déficit de 10 milliards € imputable aux opérations réalisées avec le FMI qui ne sont pas prises en compte dans le solde budgétaire. Cette évolution caractérise la mise en œuvre de la réforme du financement de l'institution. La quote-part française est ainsi passée de 10 738,50 millions de droits de tirage spéciaux (DTS) à 21 155,10 millions de DTS au 31 décembre 2016. Hors FMI, ces comptes n'enregistrent aucune évolution significative.

## D - LES BUDGETS ANNEXES

En 2016, le budget de l'État compte deux budgets annexes : « Contrôle et exploitation aériens » (BACEA) et « Publications officielles et information administrative » (BAPOIA).

Le montant des recettes courantes du BAPOIA s'élève à 191,5 millions € pour une dépense de 151,9 millions € (hors opérations en capital), soit un excédent d'exploitation de 39,6 millions € constaté en fin de gestion au lieu de 33,7 millions € en 2015.

S'agissant de la mission « Contrôle et exploitation aériens », l'exercice 2016 s'achève sur un excédent d'exploitation de 189,0 millions € contre 124,1 millions € en 2015.

## E - LES EFFECTIFS

Ministères	Transfert en gestion 2015 (ETPT) (viii)	Consommation des emplois 2015 (ETPT) (i)	Plafond d'autorisation d'emplois 2016 (LFI + LFR) (ETPT) (ii)	Transferts en gestion 2016 (ETPT) (iii)	Consommation des emplois 2016 (ETPT) (iv)	Écarts au plafond d'emplois 2016 (v) = (iv) - (ii)	Variation des emplois 2016 / 2015 (vi) = (v) - (i)	Effet des mesures de périmètre, des transferts et des corrections techniques (vii)	Mesures de transfert	Mesures de périmètre	Corrections techniques	Impact des schémas d'emplois en 2015 en ETPT (ix) = [(iv)-(ii)] - [(i)-(viii)] - (vi)	EAP du schéma d'emplois 2015 sur 2016 en ETPT	Impact du schéma d'emplois 2016 sur 2016 en ETPT	Schémas d'emplois réalisés en 2015 (ETP)	Schémas d'emplois prévus en LFI 2016 (ETP)	Schémas d'emplois réalisés en 2016 (ETP)
Affaires étrangères et développement international	7	13 873	14 020	5	13 791	-234	-82	10	13	-2	-1	-90	-19	-71	-221	-115	-115
Affaires sociales et santé et droits des femmes	34	10 326	10 229	35	10 137	-127	-189	32	-45	23	54	-222	-102	-120	-212	-150	-127
Agriculture, agroalimentaire et forêt	58	31 406	31 022	40	31 008	-54	-398	-379	-513		134	-1	69	-70	-4	-20	-2
Culture et communication	-24	10 921	11 041	-17	10 854	-170	-67	23	65		-42	-67	18	-115	-27	-30	4
Défense	6	263 350	271 510	3	265 749	-5 764	2 399	838	-37	-339	1 214	1 564	2 298	-734	-645	2300	2289
Écologie, développement durable et énergie	12 802	43 561	29 911	13 130	42 257	-784	-1 304	-782	-402	-816	436	-850	-172	-678	-818	-671	-890
Économie, industrie et numérique	2	6 302	6 452	14	6 252	-214	-50	8	26		-18	-70	18	-88	-36	-20	-26
Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche	35	969 100	995 301	27	981 626	-13 702	12 526	3 500	37	1 267	2 196	9 034	6 430	2 603	9645	8561	7803
Finances et comptes publics	-3	138 896	136 381	-30	133 650	-2 701	-2 246	44	-15		59	-2 263	-421	-1 842	-2 445	-2 048	-1 981
Intérieur	123	274 704	282 819	-511	276 282	-6 046	1 558	132	-230	-212	554	2 060	1 050	1 010	556	4770	4803
Justice	46	77 381	80 988	42	79 824	-1 206	2 443	791	197	0	600	1 656	897	759	1361	2225	2292
Logement, égalité des territoires et ruralité	-12 807	0	12 492	-12 492		0	0	-315	0	0	-315	0	0	0	0	-261	0
Océan	0	5 296	5 309	0	5 301	-8	5	0	0	0	0	5	0	5	0	0	5
Services du Premier ministre	-288	9 685	11 582	-256	10 969	-357	1 284	1 175	1 122	60	-7	77	6	71	67	79	59
Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social	9	9 663	9 701	9	9 538	-172	-125	10	-1	-42	53	-135	-32	-103	-173	-192	-138
<b>Total Budget général</b>	<b>0</b>	<b>1 861 464</b>	<b>1 906 758</b>	<b>-1</b>	<b>1 877 218</b>	<b>-31 539</b>	<b>15 754</b>	<b>5 087</b>	<b>221</b>	<b>-61</b>	<b>4 927</b>	<b>10 668</b>	<b>10 040</b>	<b>627</b>	<b>7 648</b>	<b>14 428</b>	<b>13 976</b>
Contrôle et exploitation aériens	0	10 801	10 726	0	10 498	-228	-103	0	0	0	0	-103	-29	-74	-100	-100	-100
Publications officielles	0	731	785	0	703	-82	-28	0	0	0	0	-28	-30	2	-14	-2	-20
<b>Total Budgets annexes</b>	<b>0</b>	<b>11 332</b>	<b>11 511</b>	<b>0</b>	<b>11 291</b>	<b>-310</b>	<b>-131</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-131</b>	<b>-59</b>	<b>-72</b>	<b>-114</b>	<b>-102</b>	<b>-120</b>
<b>Total général</b>	<b>0</b>	<b>1 872 796</b>	<b>1 920 269</b>	<b>-1</b>	<b>1 888 419</b>	<b>-31 849</b>	<b>15 623</b>	<b>5 087</b>	<b>221</b>	<b>-61</b>	<b>4 927</b>	<b>10 537</b>	<b>9 981</b>	<b>555</b>	<b>6 934</b>	<b>14 326</b>	<b>13 856</b>

Le plafond des autorisations d'emplois en loi de finances initiale pour 2016 s'établissait à 1 919 744 équivalents temps plein travaillés (ETPT), y compris les budgets annexes.

Ce plafond a été relevé à 1 920 269 ETPT en loi de finances rectificative pour tenir compte de l'ajustement à la hausse du plafond d'emplois du ministère de l'Agriculture.

La consommation d'emplois constatée au cours de l'année 2016 s'établit à 1 888 419 ETPT y compris les budgets annexes. Elle est inférieure de 31 849 ETPT au maximum autorisé par la loi de finances initiale et la loi de finances rectificative, et en augmentation de 15 623 ETPT par rapport à la consommation constatée en 2015.

La variation à la hausse des effectifs en ETPT par rapport à 2015 à périmètre courant s'explique par :

- les conséquences des créations nettes d'emplois à hauteur de + 10 667 ETPT. Il s'agit, du fait des décalages des dates moyennes des départs et des arrivées des agents, de +10 400 ETPT d'effet sur 2016 des 6 934 créations d'emplois (en ETP) réalisées en 2015 et de + 627 ETPT des 13 856 créations d'emplois (en ETP) réalisées en 2016. L'extension en année pleine des créations d'emplois 2016 se traduira donc sur la consommation d'emplois 2017, à hauteur de + 13 349 ETPT ;
- l'effet des transferts d'emplois et des mesures de périmètre (+ 160 ETPT) en loi de finances initiale ;
- des corrections techniques à hauteur de + 4 927 ETPT intègrent l'effet du plan de recrutement d'apprentis dans la fonction publique d'État, puisque les apprentis ne sont pas pris en compte dans la réalisation du schéma d'emplois.

En ETP, l'évolution des effectifs entre le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2016 s'élève à + 13 856 ETP à périmètre constant. Cette évolution résulte principalement des mesures prises en faveur du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (+ 7 803 ETP) et des ministères de la défense, de l'intérieur et de la justice (+ 9 384 ETP), dans le cadre notamment du plan de lutte contre le terrorisme. En dehors de ces mesures exceptionnelles, le nombre d'emplois dans la fonction publique est en baisse de 3 395 ETP, ce qui est en ligne avec l'objectif qui avait été fixé au moment de l'établissement du budget 2016.

L'écart entre la consommation des emplois et le plafond d'emplois autorisé par le Parlement est analysé de façon détaillée, programme par programme, dans les rapports annuels de performances.

## IV. LES COMPTES DE L'ÉTAT

Le compte général de l'État et le rapport de présentation annexés au projet de loi de règlement présentent les comptes de l'État issus des données de la comptabilité générale.

La situation patrimoniale de l'État est établie à partir de la comptabilité générale tenue en droits constatés qui rattache les charges et les produits à l'exercice qui les a vus naître, indépendamment de la date de paiement ou d'encaissement. Elle retrace les décisions financières présentes et passées et donne une vision, au-delà des seuls flux de dépenses et de recettes budgétaires, de l'enrichissement ou de l'appauvrissement durables de l'État à travers l'analyse des actifs et des passifs inscrits au bilan de l'État et le recensement de ses engagements hors - bilan.

### 1. LE RÉSULTAT PATRIMONIAL DE L'ÉTAT

Le résultat patrimonial retrace, outre les flux budgétaires, d'autres opérations sans impact budgétaire.

**Le résultat comptable de l'État pour l'exercice 2016 s'est amélioré de 7,4 milliards € par rapport à celui de 2015. Il s'établit ainsi à - 75,6 milliards €.**

Cette évolution comprend une forte augmentation des charges d'intervention nettes (+ 18,1 milliards €) compensée en partie par une progression des produits régaliens nets et un recul des charges financières nettes qui améliorent le résultat respectivement de + 10,1 milliards € et + 14,4 milliards €.

Pour l'exercice 2016, le résultat patrimonial présente un écart de - 6,5 milliards € par rapport au solde d'exécution budgétaire. La différence entre les résultats des comptabilités budgétaire et patrimoniale correspond notamment à l'augmentation des charges à payer et des provisions pour risques et charges.

**Le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)** se présente comme un avantage fiscal pour les entreprises employant des salariés.

*Au compte de résultat*, il représente des obligations fiscales qui viennent en minoration de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 16,8 milliards €, en hausse de 0,6 milliard € par rapport à 2015. Cette évolution s'explique par la hausse de la masse salariale sur l'année 2016, le taux pour l'évaluation du montant du CICE restant stable par rapport à l'année 2015 (6 %).

*Au bilan*, le CICE a un impact sur le poste « autres dettes non financières » qui se traduit par une augmentation des charges à payer liées aux remboursements d'impôt sur les sociétés pour un montant de 15,2 milliards €, soit 5,6 milliards € de plus qu'en 2015.

En 2010 et 2014, deux **programmes d'investissements d'avenir** (PIA) ont été adoptés et mis en œuvre afin d'apporter un soutien aux secteurs à potentiels de croissance. L'impact de ces programmes se traduit :

- A *l'actif du bilan*, hors opération de trésorerie, par les fonds alloués au PIA (42,3 milliards € à fin 2016 dont 27,6 milliards € de créances rattachées à des participations) ;
- En contrepartie, au *passif du bilan*, par les dotations non consommables, (22 milliards €), dont seule la rémunération sous forme d'intérêts contribue au même titre que les dotations consommables (14,7 milliards €) au financement des conventions, essentiellement sous forme de subventions.

L'utilisation des fonds alloués aux investissements d'avenir a entraîné des décaissements en trésorerie pour 3 milliards € en 2016, en contrepartie d'une diminution des autres passifs (dotations consommables).

Budgétairement, les crédits du PIA 1 et du PIA 2 ont été intégralement consommés en 2010 et en 2014 lors de l'affectation des fonds aux opérateurs en charge de leur gestion. Pour l'exercice 2016, seule la rémunération des dotations non consommables a donné lieu à de nouvelles dépenses budgétaires, à hauteur de 0,8 milliard €.

La loi de finances rectificative du 29 décembre 2015 a introduit la **réforme de la fiscalité énergétique** mettant en œuvre une distinction par nature des charges financées par la contribution au service public de l'électricité (CSPE réformée et intégrée au sein de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité – TICFE). Dans ce cadre, les produits issus de la fiscalité énergétique et les dépenses de soutien aux énergies renouvelables sont désormais retracés dans le compte d'affectation spécial (CAS) « Transition énergétique ». Les charges rattachées au principe de service public de l'électricité et aux obligations de

service public du gaz (dont le mécanisme de péréquation tarifaire permettant d'assurer les mêmes tarifs de l'électricité sur l'ensemble du territoire national) sont regroupées dans le programme intitulé « **Service public de l'énergie** ».

Dans les *comptes de l'État*, les charges enregistrées au titre de la transition énergétique s'élèvent à 4,5 milliards € avec principalement le soutien aux énergies électriques renouvelables pour 4,4 milliards €. Le produit du CAS, constitué par une fraction de taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel et de taxe intérieure de consommation finale d'électricité, s'élève à 4,2 milliards €. Par ailleurs, les charges relatives au Service public de l'énergie pour l'année 2016 s'élèvent à 2,5 milliards € (dont la moitié correspond au mécanisme de péréquation tarifaire de l'électricité).

La loi du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi a mis en place la **prime d'activité** destinée à soutenir l'activité et le pouvoir d'achat des travailleurs modestes.

Financée intégralement par le budget général, la prime d'activité est le résultat de la **fusion du RSA activité et de la prime pour l'emploi** (PPE) en une même prestation, cumulable avec le RSA dans sa composante « socle ».

Le financement de la prime d'activité par le budget général et l'augmentation du nombre de bénéficiaires ont eu pour effet d'augmenter les charges d'intervention à destination des ménages à hauteur de 2,5 milliards €. A l'inverse, la suppression de la PPE, constituée sous la forme d'un crédit d'impôt, a entraîné une augmentation du produit net d'impôt sur le revenu de 1,9 milliard €. Par ailleurs, l'engagement hors bilan au titre de la prime d'activité s'élève à 4,9 milliards € contre 2,3 milliards € au 31 décembre 2015.

## 2. ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DE L'ACTIF ET DU PASSIF DE L'ÉTAT

Le **bilan** présente le patrimoine de l'État.

Son **actif** net s'élève à 978 milliards € à fin 2016. Il comprend notamment des immobilisations incorporelles et corporelles pour 490,3 milliards € et des immobilisations financières pour 340 milliards €.

Le **passif**, évalué à 2 180,9 milliards €, est constitué principalement des dettes financières de l'État pour 1 646,8 milliards €.

### BILAN 2016

(En millions €)

ACTIF	2016	2015 retraité
Immobilisations incorporelles et corporelles	490 275	490 861
Immobilisations financières	339 970	323 845
Stocks	30 088	29 594
Créances	84 815	87 970
Trésorerie active	23 248	28 632
Autres	9 554	12 109
<b>TOTAL ACTIF (I)</b>	<b>977 950</b>	<b>973 011</b>
PASSIF		
Dettes financières	1 646 760	1 601 614
Dettes non financières	224 879	202 498
Provisions pour risques et charges	142 821	135 928
Trésorerie passive	102 338	100 772
Autres	64 093	55 960
<b>TOTAL PASSIF HORS SITUATION NETTE (II)</b>	<b>2 180 892</b>	<b>2 096 771</b>
<b>SITUATION NETTE (III = I - II)</b>	<b>-1 202 942</b>	<b>-1 123 761</b>

L'**actif de l'État** est en augmentation de 4,9 milliards € sur l'exercice 2016. Cette évolution résulte essentiellement de la hausse des immobilisations financières (+ 16,1 milliards €) qui s'explique principalement par l'augmentation de la quote-part de la France dans le Fonds monétaire international (+ 9 milliards €), dans le cadre de la réforme du financement de cette institution et par la recapitalisation de l'Agence française de développement (AFD) à hauteur de 2,4 milliards €. Cette hausse est partiellement compensée par la baisse des créances (- 3,2 milliards €) et de la trésorerie active (- 5,4 milliards €).

Le **passif de l'État** est majoritairement constitué des dettes financières qui s'établissent à 1 646,8 milliards € contre 1 601,6 milliards € en 2015 (+ 45,2 milliards €), avec un net ralentissement de leur progression par rapport aux précédentes années. La fin programmée des bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN) se traduit mécaniquement par une forte diminution de leur encours et de leur poids dans les dettes financières. Les dettes non financières sont en augmentation de 22,4 milliards € par rapport à l'exercice 2015. Cette augmentation s'explique notamment par l'accroissement des charges à payer résultant du dispositif du Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) (+ 5,6 milliards €). Elle est accentuée par un accroissement des produits constatés d'avance lié en particulier à un supplément de primes à l'émissions d'OAT et de BTAN en 2016 (+ 13,6 milliards €).

Par ailleurs, les provisions pour risques et charges augmentent de 6,9 milliards € en 2016, notamment en raison de l'augmentation des provisions pour litiges liés à l'impôt (+ 3 milliards € par rapport à 2015).

La hausse de la trésorerie passive de 1,6 milliard € provient de la hausse des fonds déposés par les correspondants du Trésor et assimilés, notamment ceux des Collectivités et Établissements publics locaux (CEPL).

### 3. ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DU COMPTE DE RÉSULTAT

Le **compte de résultat** rend compte de l'activité de l'État au cours de l'année 2016.

Le résultat patrimonial (ou solde des opérations de l'exercice) 2016 s'établit à - 75,6 milliards €, contre - 83,1 milliards €, en hausse de 7,5 milliards € par rapport à l'exercice 2015.

#### COMPTE DE RÉSULTAT 2016

(En millions €)

CHARGES			PRODUITS		
	2016	2015 retraité		2016	2015 retraité
- de fonctionnement	255 411	254 080	- de fonctionnement	67 209	64 924
- d'intervention	191 559	178 423	- d'intervention	36 196	41 139
- financières	50 537	59 940	- financiers	26 425	21 383
			- régaliens nets	292 075	281 947
<b>TOTAL DES CHARGES (I)</b>	<b>497 507</b>	<b>492 443</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (II)</b>	<b>421 905</b>	<b>409 393</b>
<b>SOLDE DES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE (III = II - I)</b>				<b>- 75 603</b>	<b>- 83 050</b>

Cette évolution du résultat patrimonial s'explique notamment par la hausse des charges d'intervention nettes (+18,1 milliards €). Cette progression provient d'une part, de l'augmentation des charges relatives aux transferts aux ménages (+ 7,2 milliards €) et d'autre part, de la hausse des transferts aux entreprises (+ 2,6 milliards €).

Cette variation est accompagnée d'une diminution des charges financières nettes au cours de l'exercice 2016 (- 14,4 milliards €), sous l'effet conjugué d'un repli des charges financières (notamment en raison de dépréciations exceptionnelles comptabilisées en 2015 et non reconduites en 2016) et de l'augmentation des produits financiers.

Par ailleurs, le résultat patrimonial bénéficie de la progression des produits régaliens nets (+ 10,1 milliards €). En effet, la mise en œuvre de la réforme de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) a contribué à la hausse des produits fiscaux issus de l'enregistrement, timbre et autres contributions et taxes indirectes qui augmentent de + 7,8 milliards €. Cette tendance est accentuée par une hausse des produits nets de taxe sur la valeur ajoutée (+2,9 milliards €) et par celle de l'impôt sur le revenu (+ 2,3 milliards €) en raison du dynamisme des revenus déclarés en 2015 et de la mise en application de mesures fiscales favorables.

Les charges nettes se composent de charges de fonctionnement nettes (188,2 milliards €), de charges d'interventions nettes (155,4 milliards €) et de charges financières nettes (24,1 milliards €).

**Les charges de fonctionnement nettes** (charges de fonctionnement diminuées des produits de fonctionnement) s'élèvent à 188,2 milliards € en 2016. Hors opérations sur provisions et dépréciations, elles sont constituées des charges de personnel à hauteur de 139,7 milliards € et des subventions pour charges de service public pour 28,4 milliards €.

**Les charges d'intervention nettes** (charges d'intervention diminuées des produits d'intervention) s'élèvent à 155,4 milliards € et sont essentiellement composées des charges de transferts. Ces dernières sont en augmentation de 8,6 milliards € par rapport à l'exercice 2015 en raison du financement de dispositifs de soutien aux ménages et aux entreprises.

**Les charges financières nettes** (charges financières diminuées des produits financiers) s'élèvent à 24,1 milliards € en 2016. Elles sont notamment constituées des charges d'intérêts qui sont en léger recul par rapport à 2015 et sont constituées presque en totalité d'intérêts sur la dette négociable. Les intérêts financiers constituent une charge annuelle correspondant à 2,5 % de la dette (contre 2,6 % en 2015).

Le montant total des **produits régaliens nets** s'établit à 292,1 milliards € et sont en augmentation de 10,1 milliards € par rapport à l'exercice 2015.

Les produits régaliens sont composés essentiellement des produits fiscaux qui s'élèvent à 304,6 milliards € et représentent 97,5 % des produits régaliens avant déduction des ressources propres du budget de l'Union européenne.

Les produits fiscaux, présentés nets des remboursements et dégrèvements, enregistrent une hausse de 12,9 milliards €. Parmi les évolutions les plus importantes, on note :

- la forte augmentation des **produits de l'enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes** qui atteint 25,6 milliards € contre 17,8 milliards € en 2015 soit une hausse de 7,8 milliards €. Cette hausse résulte de la constatation d'un supplément du produit de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE), composante du nouveau compte spécial « Transition énergétique » ;
- la hausse des **produits de TVA** (+ 2,9 milliards €) qui atteignent 145,2 milliards € en 2016, en raison de la diminution entre les deux exercices de la TVA déductible sur les immobilisations et les autres biens et services ;
- la hausse des **produits d'impôt sur le revenu** (+ 2,3 milliards €, soit une augmentation de + 3,3 % par rapport à 2015) qui bénéficient du dynamisme des revenus déclarés en 2015 et de la mise en application de diverses mesures fiscales ;
- la hausse des **produits de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques** (+ 1,9 milliard €, soit + 14,2 %) en raison notamment de l'ajout de la composante carbone dans la taxe intérieure de consommation, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2015 et à la hausse de son montant en 2016.

Les **amendes, prélèvements et autres pénalités** s'élèvent à 7,9 milliards € et sont en baisse de 0,9 milliard € par rapport à 2015.

Le montant des produits régaliens nets est toutefois atténué par les **versements effectués au profit de l'Union européenne** qui s'élèvent à 20,4 milliards € en 2016.

#### 4. DU SOLDE BUDGÉTAIRE AU RÉSULTAT PATRIMONIAL

Intégrant les apports de la comptabilité en droits constatés (notamment le rattachement des charges et produits à l'exercice et les provisions et dépréciations), le résultat patrimonial apporte une vision enrichie de la situation financière de l'État, complémentaire au résultat d'exécution budgétaire.

Pour l'exercice 2016, le solde d'exécution budgétaire des lois de finances (hors FMI) s'établit à - 69,1 milliards € et le résultat patrimonial à - 75,6 milliards €, soit un écart de - 6,5 milliards € qui peut être décomposé comme suit :

- des opérations comptables sans impact en comptabilité budgétaire (- 23,8 milliards €), telles que les opérations d'inventaire (provisions pour risques et charges, dépréciations, amortissements, charges à payer, charges constatées d'avance, produits à recevoir, par exemple) ;
- des dépenses et recettes budgétaires se traduisant par une inscription au bilan de l'État (+ 11,6 milliards €), sans impact sur le résultat patrimonial (acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles, par exemple) ;
- des opérations prises en compte dans les deux résultats avec un décalage de fait générateur (+ 5,7 milliards €).



## 5. LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan (EHB) de l'État sont présentés dans les annexes aux comptes, mais n'ont par définition pas d'impact ni sur le bilan, ni sur le résultat patrimonial de l'État. Ce sont des passifs éventuels qui correspondent soit à des obligations potentielles de l'État à l'égard d'un tiers, soit à des obligations certaines n'entraînant pas nécessairement une sortie de ressources.

### PRINCIPAUX ENGAGEMENTS HORS BILAN 2016

	(En milliards €)	
	2016	2015 retraité
Retraite envers les fonctionnaires de l'État et les militaires	2 139	1 848
Garanties de protection des épargnants	406	403
Subventions aux régimes de retraite et subventions d'équilibre aux régimes spéciaux dont SNCF, ENIM, RATP, CANSSM, SEITA	346	270
Dette garantie par l'Etat	195	185
Retraite envers les fonctionnaires de la Poste	147	125
Quote-part française au capital callable du MES	126	126
Aides au logement (ALS, APL et ALF) et contribution au FNAL	164	152

**Les engagements de retraite et assimilés de l'État** sont composés, en majeure partie, des engagements à l'égard des fonctionnaires civils de l'État et des militaires (2 139 milliards €). Les engagements de retraite ont augmenté de 291 milliards € sur l'année 2016 par rapport à 2015 retraité (1 848 milliards €). Cette variation est liée à l'évolution du taux d'actualisation retenu (- 0,49 % en 2016 contre 0,18 % en 2015). Elle ne tient pas compte du changement de méthode de calcul.

**Les garanties de protection des épargnants** apportées par l'État concernent l'ensemble des dépôts effectués par ces derniers sur des livrets réglementés (livret A, livret bleu, livret de développement durable, livret d'épargne populaire). La variation de ces garanties (+ 2,7 milliards €) résulte principalement de la hausse des dépôts sur les livrets A, bleus et de développement durable (+ 3,7 milliards €).

La hausse **des engagements au titre des subventions aux régimes sociaux et de retraite** pour + 76 milliards € est liée principalement au changement du taux d'actualisation ainsi qu'au nouveau modèle d'actualisation de l'engagement retenus (de la même manière que les engagements de retraite).

L'augmentation des engagements au titre de **la dette garantie par l'État** (+ 10 milliards €) résulte principalement de l'actualisation des encours de garanties accordés aux établissements suivants : DEXIA (+ 4,6 milliards €), l'UNEDIC (+ 3,5 milliards €), la Société de gestion du Fonds de garantie de l'accession sociale à la propriété (SGFGAS) (+ 2,9 milliards €) et le Fonds européen de stabilité financière (FESF) (+ 0,6 milliard €).

Enfin, la hausse des **engagements au titre de l'aide à l'accès au logement** pour + 12 milliards € s'explique essentiellement par l'évolution des taux d'actualisation de référence entre 2015 et 2016.



## DISPOSITIONS DE LA LOI ORGANIQUE RELATIVE AUX LOIS DE FINANCES DU 1<sup>ER</sup> AOÛT 2001

La loi organique 2012-1403 du 17 décembre 2012 relative à la programmation et à la gouvernance des finances publiques et la loi organique 2013-906 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ont modifié les dispositions de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 en ce qu'elles concernent la loi de règlement dans ses articles 37 et 54.

### Articles du projet de loi :

Conformément à l'article 37 modifié de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001, la loi de règlement :

I A. – comprend l'**article liminaire** mentionné à l'article 8 de la loi organique 2012-1403 du 17 décembre 2012 précitée.

I – [...] arrête le montant définitif des recettes et des dépenses du budget auquel elle se rapporte, ainsi que le résultat budgétaire qui en découle : **article 1<sup>er</sup>**.

II – [...] arrête le montant définitif des ressources et des charges de trésorerie ayant concouru à la réalisation de l'équilibre financier de l'année correspondante, présenté dans un tableau de financement : **article 2**.

III – [...] approuve le compte de résultat de l'exercice, établi à partir des ressources et des charges constatées dans les conditions prévues par l'article 30. Elle affecte au bilan le résultat comptable de l'exercice et approuve le bilan après affectation ainsi que ses annexes : **article 3**.

IV – Le cas échéant, la loi de règlement :

1° Ratifie les modifications apportées par décret d'avance aux crédits ouverts par la dernière loi de finances afférente à cette année : **sans objet cette année** ;

2° Ouvre, pour chaque programme ou dotation concerné, les crédits nécessaires pour régulariser les dépassements constatés résultant de circonstances de force majeure dûment justifiées et procède à l'annulation des crédits n'ayant été ni consommés ni reportés : **articles 4 (budget général), 5 (budgets annexes), 6 (comptes spéciaux - comptes à crédits)** ;

3° Majore, pour chaque compte spécial concerné, le montant du découvert autorisé au niveau du découvert constaté : **article 6 (comptes spéciaux non dotés de crédits – comptes à découverts)** ;

4° Arrête les soldes des comptes spéciaux non reportés sur l'exercice suivant : **sans objet cette année** ;

5° Apure les profits et pertes survenus sur chaque compte spécial : **cf. article 6 – IV** ;

V – [...] peut également comporter toutes dispositions relatives à l'information et au contrôle du Parlement sur la gestion des finances publiques, ainsi qu'à la comptabilité de l'État et au régime de la responsabilité pécuniaire des agents des services publics : **sans objet cette année**.

### Annexes au projet de loi :

L'article 54 de la LOLF modifié établit la liste des annexes au projet de loi de règlement :

1<sup>er</sup> – Le développement des recettes du budget général et le **montant des dépenses fiscales** ;

2 – Des annexes explicatives, développant, par programme ou par dotation, le montant définitif des crédits ouverts et des dépenses constatées, en indiquant les écarts avec la présentation par titre des crédits ouverts, et les modifications de crédits demandées. Elles présentent également l'écart entre les estimations et les réalisations au titre des fonds de concours : **développement des crédits ouverts et des dépenses constatées au budget général** ;

3 – Une annexe explicative présentant les recettes et les dépenses effectives du budget de l'État selon les conventions prévues au 3° de l'article 51 et comportant pour chaque programme, les justifications des

circonstances ayant conduit à ne pas engager les dépenses correspondant aux crédits destinés à financer les dépenses visées au 5° du I de l'article 5 : **recettes et dépenses du budget de l'État par section** ;

4 – Les rapports annuels de performances, faisant connaître, par programme, en mettant en évidence les écarts avec les prévisions des lois de finances de l'année considérée, ainsi qu'avec les réalisations constatées dans la dernière loi de règlement :

a) les objectifs, les résultats attendus et obtenus, les indicateurs et les coûts associés ;

b) la justification, pour chaque titre, des mouvements de crédits et des dépenses constatées, en précisant, le cas échéant, l'origine des dépassements de crédits exceptionnellement constatés pour cause de force majeure ;

c) la gestion des autorisations d'emplois, en précisant, d'une part, la répartition des emplois effectifs selon les modalités prévues au e du 5° de l'article 51, ainsi que les coûts correspondants et, d'autre part, les mesures justifiant la variation du nombre des emplois présentés selon les mêmes modalités ainsi que les coûts associés à ces mesures ;

d) La présentation des emplois effectivement rémunérés par les organismes bénéficiaires d'une subvention pour charges de service public prévue au II de l'article 5 ;

**e) Le montant des dépenses fiscales ;**

5 – Des annexes explicatives développant, par programme ou par dotation, pour chaque budget annexe et chaque compte spécial, le montant définitif des recettes et des dépenses constatées, des crédits ouverts ou du découvert autorisé, ainsi que les modifications de crédits ou de découvert demandées. Ces annexes sont accompagnées du rapport annuel de performances de chacun d'entre eux, dans les conditions prévues au 4° **comptes des recettes et dépenses des budgets annexes ; développement des opérations constatées aux comptes spéciaux** ;

6 – Des annexes explicatives présentant les résultats de la comptabilité selon les dispositions prévues au deuxième alinéa de l'article 27 : rapports annuels de performances ;

7 – **Le compte général de l'État**, qui comprend la balance générale des comptes, le compte de résultat, le bilan et ses annexes, parmi lesquelles la présentation du traitement comptable des opérations mentionnées au deuxième alinéa de l'article 8, une évaluation des engagements hors bilan de l'État ainsi que la liste des contrats de partenariat et des baux emphytéotiques avec leurs montants et leurs dates d'échéance. Il est accompagné d'un rapport de présentation, qui indique notamment les changements des méthodes et des règles comptables appliqués au cours de l'exercice ;

8 – **L'avis du Haut Conseil des finances publiques** mentionné au I de [l'article 23 de la loi organique 2012-1403 du 17 décembre 2012](#) précitée ;

9 – La liste des subventions versées sur proposition du Parlement au moyen de crédits ouverts dans les lois de finances afférentes à l'année concernée. Conformément à l'article 11 de la loi organique 2013-906 du 11 octobre 2013 précitée relative à la transparence de la vie publique, cette liste présente, pour chaque département, collectivité d'outre-mer et pour la Nouvelle-Calédonie :

a) l'ensemble des subventions pour travaux divers d'intérêt local versées à partir de programmes relevant du ministère de l'Intérieur ;

b) l'ensemble des subventions versées à des associations.

Elle indique, pour chaque subvention, le nom du bénéficiaire, le montant versé, la nature du projet financé, le programme concerné et le nom du membre du Parlement, du groupe politique ou de la présidence de l'assemblée qui a proposé la subvention.

## ARTICLES DU PROJET DE LOI ET EXPOSÉ DES MOTIFS PAR ARTICLE



**PROJET DE LOI**

**DE RÈGLEMENT DU BUDGET**

**ET D'APPROBATION DES COMPTES**

**DE L'ANNÉE 2016**

---

Le Premier Ministre,

SUR le rapport du ministre de l'action et des comptes publics,

VU l'article 39 de la Constitution ;

VU la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

Décète :

Le présent projet de loi de règlement du budget et d'approbation des comptes de l'année 2016, délibéré en Conseil des ministres, après avis du Conseil d'État, sera présenté à l'Assemblée nationale par le ministre de l'action et des comptes publics qui sera chargé d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.





## Article liminaire

### Solde structurel et solde effectif de l'ensemble des administrations publiques de l'année 2016

- ① Le solde structurel et le solde effectif de l'ensemble des administrations publiques résultant de l'exécution de l'année 2016 s'établissent comme suit :

(en points de produit intérieur brut - PIB)

②

	Exécution 2016		LFI 2016		LPFP 2014-2019	
			Soldes prévus	Écart	Soldes prévus	Écart
	(*)	(**)	(*)	(*)	(**)	(**)
Solde structurel (1)	- 1,6	- 1,7	- 1,2	- 0,4	- 1,8	0,0
Solde conjoncturel (2)	- 1,7	- 1,6	- 1,9	0,2	- 1,7	0,1
Mesures ponctuelles et temporaires (3)	- 0,1	- 0,1	- 0,1	0,0	- 0,1	0,0
<b>Solde effectif (1 + 2 + 3)</b>	<b>- 3,4</b>	<b>- 3,4</b>	<b>- 3,3</b>	<b>- 0,1</b>	<b>- 3,6</b>	<b>0,2</b>

(\*) : hypothèse de croissance potentielle de 1,5 % retenue dans la LFI pour 2016.

(\*\*) : hypothèse de croissance potentielle de 1,3 % de la LPFP 2014-2019.

L'écart entre le solde effectif et la somme de ses composantes s'explique par l'arrondi au dixième des différentes valeurs.

L'écart de 0,0 entre le solde structurel (1) et le solde prévu par la LPFP émane de l'arrondi au dixième des différentes valeurs.

#### Exposé des motifs :

L'article 8 de la loi organique n° 2012-1403 du 17 décembre 2012 relative à la programmation et à la gouvernance des finances publiques dispose que « la loi de règlement comprend un article liminaire présentant un tableau de synthèse retraçant le solde structurel et le solde effectif de l'ensemble des administrations publiques résultant de l'exécution de l'année à laquelle elle se rapporte. Le cas échéant, l'écart aux soldes prévus par la loi de finances de l'année et par la loi de programmation des finances publiques est indiqué. Il est également indiqué, dans l'exposé des motifs du projet de loi de règlement, si les hypothèses ayant permis le calcul du solde structurel sont les mêmes que celles ayant permis de le calculer pour cette même année dans le cadre de la loi de finances de l'année et dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques. »

Le présent article met en œuvre cette disposition, en comparant les soldes publics effectif, conjoncturel et structurel réalisés en 2016 au sens de la comptabilité nationale à ceux prévus par la loi n° 2014-1653 du 29 décembre 2014 de programmation des finances publiques pour les années 2014 à 2019 (ci-après « LPFP »). Le solde structurel réalisé pour 2016 est présenté sur la base de deux hypothèses de calcul permettant les comparaisons requises par la loi organique. Il est calculé d'une part sur la base de la croissance potentielle de 1,5 % retenue dans la loi de finances initiale pour 2016 (ci-après « LFI ») ; d'autre part en référence à la croissance potentielle de 1,3 % retenue dans la LPFP. Les écarts de l'exécution à la LFI et à la LPFP sont présentés en utilisant les hypothèses de croissance potentielle pour 2016 de ces deux lois respectives.

En 2016, le déficit public s'est réduit de 0,2 point de PIB pour atteindre 3,4 %, après 3,6 % en 2015 (voir tableau page 10 dans l'exposé général des motifs). Cette évolution est le résultat d'un effort structurel de 0,3 point de PIB (mesuré avec la croissance potentielle de la LFI), porté essentiellement par l'évolution de la dépense publique, dont la croissance s'est établie à 1,2 % en valeur hors crédits d'impôt (0,9 % en 2015), soit moins que la progression nominale du PIB potentiel. Les mesures de réduction des prélèvements obligatoires, notamment la baisse de l'impôt sur le revenu en faveur des ménages et celles du Pacte de responsabilité et de solidarité en faveur des entreprises ont représenté 0,1 point de PIB. La diminution des dépenses de 0,4 point de PIB a compensé l'effet de ces mesures en recettes. Par ailleurs, les effets non discrétionnaires viennent améliorer l'ajustement structurel de 0,1 point de PIB : les recettes hors prélèvements obligatoires (les recettes de production, les revenus de la propriété et les autres transferts des administrations publiques), dont le poids dans le PIB décroît légèrement, pèsent sur l'ajustement structurel (0,1 point), tandis que l'élasticité élevée des recettes fiscales à l'activité contribue à l'inverse positivement pour 0,2 point. Enfin, les effets du retraitement des crédits d'impôt en comptabilité nationale contribuent à améliorer le solde structurel de 0,1 point de PIB.

Au total, l'ajustement structurel s'est établi à 0,4 point de PIB en 2016. Le solde structurel, à - 1,6 % du PIB (- 1,7 % lorsqu'il est mesuré avec l'hypothèse de croissance potentielle retenue dans la LPFP), est en ligne avec la trajectoire de la LPFP de décembre 2014. Dans le même temps, le solde conjoncturel est en légère dégradation par rapport à 2015 (- 0,2 point) car la croissance de l'activité (1,2 % en volume) a été inférieure à la croissance potentielle (1,5 % en 2016). Enfin, les mesures exceptionnelles et temporaires (one-off) ont dégradé l'ajustement nominal de 0,1 point de PIB, en raison de l'enregistrement dans cette catégorie du coût des contentieux fiscaux de masse ainsi que du changement de temporalité d'enregistrement du sixième budget rectificatif de l'Union européenne suite à une décision d'Eurostat intervenue début 2015.

## Article 1<sup>er</sup> Résultats du budget de l'année 2016

- ① I – Le résultat budgétaire de l'État en 2016, hors opérations avec le Fonds Monétaire International, est arrêté à la somme de - 69 055 882 208,79 €.
- ② II – Le montant définitif des recettes et des dépenses du budget de l'année 2016 est arrêté aux sommes mentionnées dans le tableau ci-après :

(en euros)			
Budget général	Dépenses	Recettes	Soldes
Recettes			
Recettes fiscales brutes		387 422 167 949,59	
<i>À déduire : Remboursements et dégrèvements d'impôts</i>		103 325 602 663,21	
<b>Recettes fiscales nettes (a)</b>		284 096 565 286,38	
<b>Recettes non fiscales (b)</b>		16 238 331 926,43	
Montant net des recettes hors fonds de concours (c) = (a) + (b)		300 334 897 212,81	
<i>À déduire : Prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales et de l'Union européenne (d)</i>		65 456 766 668,2	
Total net des recettes hors prélèvements sur recettes (e) = (c) – (d)		234 878 130 544,69	
<b>Fonds de concours (f)</b>		3 631 960 071,81	
<b>Montant net des recettes y compris fonds de concours (g) = (e) + (f)</b>		<b>238 510 090 616,50</b>	
Dépenses			
Dépenses brutes hors fonds de concours	414 055 022 559,86		
<i>À déduire : Remboursements et dégrèvements d'impôts</i>	103 325 602 663,21		
<b>Montant net des dépenses (h)</b>	310 729 419 896,65		
<b>Fonds de concours (i)</b>	3 631 960 071,81		
<b>Montant net des dépenses y compris fonds de concours (j) = (h) + (i)</b>	<b>314 361 379 968,46</b>		
<b>Total du budget général y compris fonds de concours</b>	<b>314 361 379 968,46</b>	<b>238 510 090 616,50</b>	<b>-75 851 289 351,96</b>
Budgets annexes			
<b>Contrôle et exploitation aériens</b>	2 190 988 200,49	2 190 988 200,49	
<b>Publications officielles et information administrative</b>	191 557 684,00	191 557 684,00	
Fonds de concours	577 061,00	577 061,00	
<b>Total des budgets annexes y compris fonds de concours</b>	<b>2 383 122 945,49</b>	<b>2 383 122 945,49</b>	
Comptes spéciaux			
Comptes d'affectation spéciale	69 042 721 080,92	71 934 094 564,20	2 891 373 483,28
Comptes de concours financiers	118 079 396 086,26	121 661 874 159,08	3 582 478 072,82
Comptes de commerce (solde)	-247 436 746,14		247 436 746,14
Comptes d'opérations monétaires hors opérations avec le Fonds monétaire international (solde)	-74 118 840,93		74 118 840,93
<b>Total des comptes spéciaux hors opérations avec le Fonds monétaire international</b>	<b>186 800 561 580,11</b>	<b>193 595 968 723,28</b>	<b>6 795 407 143,17</b>
<b>Résultat budgétaire de l'État hors opérations avec le Fonds monétaire international</b>			<b>-69 055 882 208,79</b>

Exposé des motifs :

Le I de l'article 37 de la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances dispose que « la loi de règlement arrête le montant définitif des recettes et des dépenses du budget auquel elle se rapporte, ainsi que le résultat budgétaire qui en découle ».

Les résultats définitifs de l'exécution de la loi de finances de l'année 2016 présentés dans le présent article sont à rapprocher de l'article 57 de la loi de finances initiale « Dispositions relatives à l'équilibre des ressources et des charges ».

## Article 2

### Tableau de financement de l'année 2016

① Le montant définitif des ressources et des charges de trésorerie ayant concouru à la réalisation de l'équilibre financier de l'année 2016 est arrêté aux sommes présentées dans le tableau de financement ci-après :

②	Exécution 2016 (en milliards €)
<b>Besoin de financement</b>	
Amortissement de la dette à moyen et long termes	124,9
<i>dont amortissement nominal de la dette à moyen et long termes</i>	124,5
<i>dont suppléments d'indexation versés à l'échéance (titres indexés)</i>	0,4
Amortissement des autres dettes	
Déficit à financer	69,1
Autres besoins de trésorerie	0,1
<b>Total du besoin de financement</b>	<b>194,1</b>
<b>Ressources de financement</b>	
Émissions de dette à moyen et long termes, nettes des rachats	187,0
Ressources affectées à la Caisse de la dette publique et consacrées au désendettement	
Variation nette de l'encours des titres d'État à court terme	- 18,7
Variation des dépôts des correspondants	1,6
Variation des disponibilités du Trésor à la Banque de France et des placements de trésorerie de l'État	4,6
Autres ressources de trésorerie	19,7
<b>Total des ressources de financement</b>	<b>194,1</b>

#### Exposé des motifs :

Conformément au II de l'article 37 de la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances, la loi de règlement arrête le montant définitif des ressources et des charges de trésorerie ayant concouru à la réalisation de l'équilibre financier de l'année, présenté dans un tableau de financement. Tel est l'objet du présent article.

Le tableau de financement évalue le besoin de financement de l'État et les ressources mobilisées pour y répondre. Il retrace les flux de trésorerie ayant concouru à l'équilibre financier de l'État et non son équilibre comptable tel qu'il ressort de la comptabilité générale et budgétaire de l'État.

Le besoin de financement de l'État s'établit *in fine* à 194,1 milliards € en 2016. Il est inférieur de 4,4 milliards € à celui projeté en loi de finances initiale pour 2016 (LFI), en raison notamment d'un déficit budgétaire moins élevé que prévu. Ainsi, le déficit à financer a atteint 69,1 milliards €, soit une amélioration de 3,2 milliards € par rapport à la LFI. Les amortissements de titres d'État à moyen et long terme s'établissent à 124,9 milliards €, en baisse de 0,1 milliard € par rapport à la prévision de la LFI, en raison de l'impact de la baisse de l'inflation sur les suppléments d'indexation versés à l'échéance. Les autres besoins de financement sont de 0,1 milliard €, contre 1,2 milliard € en LFI.

Les ressources de financement comprennent en premier lieu 187,0 milliards € d'émissions de titres à moyen et long terme, nettes des rachats, dans le respect du programme d'émission prévu en LFI.

La poursuite de la baisse des taux à moyen-long terme, qui a entraîné en 2016 une partie significative de la courbe française de taux en territoire négatif, a occasionné la réception en trésorerie d'importantes primes à l'émission. Ceci provient à la fois de la réémission de titres anciens (car leur taux de coupon est généralement supérieur au taux d'intérêt au moment de l'émission) et de l'émission de titres de référence à un taux négatif (car les taux de coupon, qui sont au minimum de 0 %, sont nécessairement supérieurs au taux d'intérêt lorsque ce dernier est négatif). Au total, les autres ressources de trésorerie sont en hausse de 19,2 milliards € par rapport à la LFI. Ces ressources additionnelles ont permis de diminuer l'endettement à court terme, à hauteur de -18,7 milliards € d'une fin d'année à l'autre (contre une variation nulle retenue conventionnellement en LFI). Enfin, les fonds déposés au Trésor par les correspondants ont augmenté de 1,6 milliard € par rapport à fin 2015 (ce poste est conventionnellement fixé à 0 en LFI). En conséquence de ces variations, les disponibilités du Trésor en fin d'année ont diminué de 4,6 milliards €, alors que la LFI retenait une baisse de 9,0 milliards €, entraînant une contribution positive du même montant aux ressources de financement.

La variation nette de l'encours de dette négociable de l'État d'une durée supérieure à un an s'établit à 62,5 milliards € sur l'année 2016, soit un niveau conforme au plafond fixé par la loi de finances initiale et maintenu inchangé dans la loi de finances rectificative du 29 décembre 2016.

**Article 3**  
**Résultat de l'exercice 2016**  
**Affectation au bilan et approbation du bilan et de l'annexe**

① I. – Le compte de résultat de l'exercice 2016 est approuvé tel que présenté dans le tableau ci-après. Le résultat comptable de l'exercice 2016 s'établit à - 75 602 533 135,40 € :

② Tableau des charges nettes :

En millions €	2016	
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT NETTES</b>	Charges de personnel	139 747
	Achats, variations de stocks et prestations externes	21 515
	Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations	54 767
	Autres charges de fonctionnement	8 039
	Total des charges de fonctionnement direct (I)	224 068
	Subventions pour charges de service public	28 428
	Dotations aux provisions	0
	Autres charges de fonctionnement indirect	2 916
	Total des charges de fonctionnement indirect (II)	31 343
	<b>Total des charges de fonctionnement (III = I + II)</b>	<b>255 411</b>
	Ventes de produits et prestations de service	3 377
Production stockée et immobilisée	121	
Reprises sur provisions et sur dépréciations	41 191	
Autres produits de fonctionnement	22 519	
<b>Total des produits de fonctionnement (IV)</b>	<b>67 209</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT NETTES (V = III - IV)</b>	<b>188 203</b>	
<b>CHARGES D'INTERVENTION NETTES</b>	Transferts aux ménages	45 121
	Transferts aux entreprises	16 270
	Transferts aux collectivités territoriales	68 240
	Transferts aux autres collectivités	25 370
	Charges résultant de la mise en jeu de garanties	24
	Dotations aux provisions et aux dépréciations	36 534
	<b>Total des charges d'intervention (VI)</b>	<b>191 559</b>
	Contributions reçues de tiers	1 904
Reprises sur provisions et sur dépréciations	34 292	
<b>Total des produits d'intervention (VII)</b>	<b>36 196</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES D'INTERVENTION NETTES (VIII = VI - VII)</b>	<b>155 364</b>	
<b>CHARGES FINANCIÈRES NETTES</b>	Intérêts	41 571
	Pertes de change liées aux opérations financières	146
	Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations	6 113
	Autres charges financières	2 707
	<b>Total des charges financières (IX)</b>	<b>50 537</b>
	Produits des immobilisations financières	8 783
	Gains de change liés aux opérations financières	114
	Reprises sur provisions et sur dépréciations	11 296
Autres intérêts et produits assimilés	6 232	
<b>Total des produits financiers (X)</b>	<b>26 425</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES NETTES (XI = IX - X)</b>	<b>24 111</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES NETTES (XII = V + VIII + XI)</b>	<b>367 678</b>	

## Tableau des produits régaliens nets

<i>En millions €</i>	2016
Impôt sur le revenu	73 202
Impôt sur les sociétés	27 941
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	15 044
Taxe sur la valeur ajoutée	145 172
Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes	25 589
Autres produits de nature fiscale et assimilés	17 695
<b>TOTAL DES PRODUITS FISCAUX NETS (XIII)</b>	<b>304 644</b>
Amendes, prélèvements divers et autres pénalités	7 873
<b>TOTAL DES AUTRES PRODUITS RÉGALIENS NETS (XIV)</b>	<b>7 873</b>
Ressource propre de l'Union européenne basée sur le revenu national brut	-15 722
Ressource propre de l'Union européenne basée sur la taxe sur la valeur ajoutée	-4 720
<b>TOTAL RESSOURCES PROPRES DU BUDGET DE L'UNION EUROPÉENNE BASÉES SUR LE REVENU NATIONAL BRUT ET LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE (XV)</b>	<b>-20 442</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS RÉGALIENS NETS (XVI = XIII + XIV - XV)</b>	<b>292 075</b>

## Tableau de détermination du solde des opérations de l'exercice

<i>En millions €</i>	2016
Charges de fonctionnement nettes (V)	188 203
Charges d'intervention nettes (VIII)	155 364
Charges financières nettes (XI)	24 111
<b>CHARGES NETTES (XII)</b>	<b>367 678</b>
Produits fiscaux nets (XIII)	304 644
Autres produits régaliens nets (XIV)	7 873
Ressources propres de l'Union européenne basées sur le revenu national brut et la taxe sur la valeur ajoutée (XV)	-20 442
<b>PRODUITS RÉGALIENS NETS (XVI)</b>	<b>292 075</b>
<b>SOLDE DES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE (XVI - XII)</b>	<b>-75 603</b>

- ③ II. – Le résultat comptable de l'exercice 2016 est affecté au bilan à la ligne « report des exercices antérieurs ».



4 III - Le bilan, après affectation du résultat comptable, s'établit comme suit :

En millions €	31/12/2016		
	Brut	Amortissements Dépréciations	Net
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>			
Immobilisations incorporelles	48 290	20 069	28 221
Immobilisations corporelles	531 052	68 998	462 054
Immobilisations financières	378 535	38 565	339 970
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>957 877</b>	<b>127 632</b>	<b>830 245</b>
<b>ACTIF CIRCULANT (hors trésorerie)</b>			
Stocks	38 886	8 798	30 088
Créances	118 670	33 854	84 815
<i>Redevables</i>	97 618	32 827	64 791
<i>Clients</i>	3 832	894	2 938
<i>Autres créances</i>	17 220	133	17 087
Charges constatées d'avance	9 334	0	9 334
<b>Total actif circulant (hors trésorerie)</b>	<b>166 890</b>	<b>42 653</b>	<b>124 237</b>
<b>TRÉSORERIE</b>			
Fonds bancaires et fonds en caisse	12 162		12 162
Valeurs escomptées, en cours d'encaissement et de décaissement	-2 751		-2 751
Autres composantes de trésorerie	9 700		9 700
Valeurs mobilières de placement	4 137	0	4 137
<b>Total trésorerie</b>	<b>23 248</b>	<b>0</b>	<b>23 248</b>
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>	<b>220</b>		<b>220</b>
<b>TOTAL ACTIF (I)</b>	<b>1 148 235</b>	<b>170 284</b>	<b>977 950</b>
<b>DETTES FINANCIÈRES</b>			
Titres négociables			1 638 437
Titres non négociables			0
Dettes financières et autres emprunts			8 324
<b>Total dettes financières</b>			<b>1 646 760</b>
<b>DETTES NON FINANCIÈRES (hors trésorerie)</b>			
Dettes de fonctionnement			7 753
Dettes d'intervention			16 790
Produits constatés d'avance			78 690
Autres dettes non financières			121 646
<b>Total dettes non financières</b>			<b>224 879</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>			
Provisions pour risques			27 613
Provisions pour charges			115 208
<b>Total provisions pour risques et charges</b>			<b>142 821</b>
<b>AUTRES PASSIFS (hors trésorerie)</b>			<b>40 870</b>
<b>TRÉSORERIE</b>			
Correspondants du Trésor et personnes habilitées			102 325
Autres			13
<b>Total trésorerie</b>			<b>102 338</b>
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>			<b>23 223</b>
<b>TOTAL PASSIF (hors situation nette) (II)</b>			<b>2 180 892</b>
Report des exercices antérieurs			-1 549 863
Écarts de réévaluation et d'intégration			346 921
Solde des opérations de l'exercice			
<b>SITUATION NETTE (III = I - II)</b>			<b>-1 202 942</b>

6 IV – L'annexe du compte général de l'État de l'exercice 2016 est approuvée.

#### Exposé des motifs :

Conformément au III de l'article 37 de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances, la loi de règlement approuve le compte de résultat de l'exercice établi à partir des ressources et des charges constatées dans les conditions prévues à l'article 30.

Elle affecte au bilan le résultat comptable de l'exercice et approuve le bilan après affectation ainsi que l'annexe.

La présentation du compte de résultat qui regroupe la totalité des charges et des produits d'un exercice comptable est scindée en trois tableaux :

- le tableau des charges nettes de l'exercice réparties par nature présente le montant total des charges nettes non couvert par les produits d'activité correspondants de l'exercice ;
- le tableau des produits régaliens nets détaillé par catégories (produits fiscaux et autres produits régaliens) présente les produits issus de l'exercice de la souveraineté de l'État sans contrepartie directe équivalente pour les tiers : produits régaliens nets des obligations de l'État en matière fiscale ainsi que des décisions d'apurement qui remettent en cause le bien-fondé des créances sur les redevables initialement comptabilisées (dégrèvements et autres annulations). Ce tableau présente en outre le montant des ressources propres du budget de l'Union européenne basées sur le revenu national brut et la taxe sur la valeur ajoutée ;
- le tableau de détermination du solde des opérations de l'exercice présente la différence entre les charges nettes et les produits régaliens nets.

Le bilan de l'État se présente sous la forme d'un tableau de la situation nette qui recense comme un bilan d'entreprise, les actifs et les passifs préalablement identifiés et comptabilisés. Le tableau de la situation nette est présenté en liste.

Le tableau de la situation nette comprend :

- l'actif qui recense les éléments du patrimoine ayant une valeur positive pour l'État : actif immobilisé, actif circulant, trésorerie ;
- le passif constitué des obligations à l'égard des tiers qui existent à la date de clôture : dettes financières, dettes non financières, provisions pour risques et charges, trésorerie passive.

En outre, le tableau de la situation nette présente deux particularités. Il isole le poste « trésorerie » à l'actif et au passif et il comporte un poste « situation nette » qui ne peut pas être rapproché des capitaux propres d'une entreprise puisqu'il ne comporte ni capital initial ni équivalent de ce dernier.

Le compte de résultat et le bilan font l'objet d'analyses détaillées dans le compte général de l'État annexé à la présente loi, et dans le rapport de présentation qui l'accompagne.

Le compte général de l'État, défini au 7° de l'article 54 de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances, comprend des états financiers dont les données antérieures sont retraitées des changements de méthodes comptables et de corrections d'erreurs intervenus pendant l'exercice afin d'assurer leur comparabilité. Il est soumis à une procédure de certification par la Cour des comptes.

## Article 4

### Budget général – Dispositions relatives aux autorisations d'engagement et aux crédits de paiement

① I. Le montant des autorisations d'engagement consommées sur le budget général au titre de l'année 2016 est arrêté par mission et programme aux sommes mentionnées dans le tableau ci-après. Les autorisations d'engagement ouvertes sont modifiées comme indiqué dans ce tableau.

Désignation des missions et des programmes	Autorisations d'engagement consommées (en euros)	Ajustements de la loi de règlement (en euros)	
		Ouvertures d'autorisations d'engagement complémentaires	Annulations d'autorisations d'engagement non consommées et non reportées
<b>Action extérieure de l'État</b>	<b>3 119 807 729,73</b>		<b>11 148 903,38</b>
- Action de la France en Europe et dans le monde	2 056 875 543,59		4 754 376,52
- Diplomatie culturelle et d'influence	720 095 345,36		2 950 413,14
- Français à l'étranger et affaires consulaires	347 068 218,71		1 833 049,42
- Conférence "Paris Climat 2015"	-4 231 377,93		161 106,30
<b>Administration générale et territoriale de l'État</b>	<b>2 678 767 193,80</b>		<b>195 489 933,74</b>
- Administration territoriale	1 664 549 088,68		9 936 818,05
- Vie politique, culturelle et associative	185 868 970,63		218 210,20
- Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	828 349 134,49		185 334 905,49
<b>Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales</b>	<b>3 306 617 078,34</b>		<b>32 553 334,48</b>
- Économie et développement durable de l'agriculture et des territoires	1 824 886 636,24		16 272 372,92
- Forêt	246 487 957,08		8 890 003,14
- Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	556 566 701,38		4 031 866,41
- Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	678 675 783,64		3 359 092,01
<b>Aide publique au développement</b>	<b>4 293 048 330,07</b>		<b>101 194 931,70</b>
- Aide économique et financière au développement	303 754 514,20		48 491 435,80
- Solidarité à l'égard des pays en développement	1 581 294 959,87		52 703 495,90
- Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement	2 407 998 856,00		
<b>Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation</b>	<b>2 588 354 419,96</b>		<b>6 847 160,30</b>
- Liens entre la Nation et son armée	36 116 526,80		804 085,66
- Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	2 456 844 729,01		4 209 389,79
- Indemnisation des victimes des persécution antisémites et des actes de barbarie pendant la Seconde Guerre mondiale	95 393 164,15		1 833 684,85
<b>Conseil et contrôle de l'État</b>	<b>624 787 913,66</b>		<b>16 344 115,69</b>
- Conseil d'État et autres juridictions administratives	368 526 178,09		11 689 197,30
- Conseil économique, social et environnemental	40 507 079,32		3 005 000,00
- Cour des comptes et autres juridictions financières	215 389 620,14		1 626 721,50
- Haut Conseil des finances publiques	365 036,11		23 196,89
<b>Crédits non répartis</b>			
- Provision relative aux rémunérations publiques			
- Dépenses accidentelles et imprévisibles			

Désignation des missions et des programmes	Autorisations d'engagement consommées (en euros)	Ajustements de la loi de règlement (en euros)	
		Ouvertures d'autorisations d'engagement complémentaires	Annulations d'autorisations d'engagement non consommées et non reportées
<b>Culture</b>	<b>2 729 901 193,45</b>		<b>16 935 412,86</b>
- Patrimoines	874 836 896,19		9 737 021,38
- Création	743 168 647,88		825 236,98
- Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	1111895 649,38		6 373 154,50
<b>Défense</b>	<b>42 241 298 559,68</b>		<b>1 001 577 812,22</b>
- Environnement et prospective de la politique de défense	1304 765 868,30		9 804 244,85
- Réparation et emploi des forces	9 518 499 901,66		522 499 073,21
- Soutien de la politique de la défense	21916 890 833,37		116 339 478,76
- Équipement des forces	9 501 141 956,35		352 935 015,40
<b>Direction de l'action du Gouvernement</b>	<b>1 321 272 351,28</b>		<b>25 370 408,50</b>
- Coordination du travail gouvernemental	590 233 572,54		14 728 858,36
- Protection des droits et libertés	90 445 292,29		4 504 613,71
- Moyens mutualisés des administrations déconcentrées	640 593 486,45		6 136 936,43
<b>Écologie, développement et mobilité durables</b>	<b>11 217 331 429,78</b>		<b>299 139 753,17</b>
- Infrastructures et services de transports	4 459 268 886,13		177 366 417,34
- Sécurité et affaires maritimes, pêche et aquaculture	100 096 918,71		70 394 347,14
- Météorologie	190 236 590,00		0,47
- Paysages, eau et biodiversité	259 029 416,75		6 373 631,60
- Information géographique et cartographique	92 412 186,90		13 808,45
- Prévention des risques	-16 173 813,05		17 801 699,00
- Énergie, climat et après-mines	965 001 637,60		620 233,86
- Service public de l'énergie	1 955 471 446,57		1 128 553,43
- Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	3 211 988 160,17		25 441 061,88
<b>Économie</b>	<b>2 533 431 803,17</b>		<b>26 269 359,19</b>
- Développement des entreprises et du tourisme	940 715 919,49		18 094 033,37
- Plan "France Très haut débit"	721 934 901,00		
- Statistiques et études économiques	442 622 772,50		7 293 469,62
- Stratégie économique et fiscale	428 158 210,18		881 856,20
<b>Egalité des territoires et logement</b>	<b>17 957 425 925,21</b>		<b>3 13 593 181,75</b>
- Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes	1 752 049 410,05		66 299 790,88
- Aide à l'accès au logement	15 356 992 570,00		
- Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	848 383 945,16		247 293 390,87
- Conduite et pilotage des politiques du logement et de l'égalité des territoires			
<b>Engagements financiers de l'État</b>	<b>41 680 493 002,86</b>	<b>17 109,68</b>	<b>3 588 502,82</b>
- Charge de la dette et trésorerie de l'État (crédits évaluatifs)	41 447 017 109,68	17 109,68	
- Appels en garantie de l'État (crédits évaluatifs)	12 157 789,52		3 422 109,48
- Épargne	123 266 608,70		166 393,30
- Majouration de rentes	32 104 873,96		0,04
- Dotation en capital du Mécanisme européen de stabilité			
- Augmentation de capital de la Banque européenne d'investissement			
- Fonds de soutien relatif aux prêts et contrats financiers structurés à risque	-43 473 480,00		

**PROJET DE LOI DE RÈGLEMENT DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES DE L'ANNÉE 2016**  
ARTICLES DU PROJET DE LOI ET EXPOSÉ DES MOTIFS PAR ARTICLES

Désignation des missions et des programmes	Autorisations d'engagement consommées (en euros)	Ajustements de la loi de règlement (en euros)	
		Ouvertures d'autorisations d'engagement complémentaires	Annulations d'autorisations d'engagement non consommées et non reportées
<b>Enseignement scolaire</b>	<b>67 714 831 668,88</b>		<b>39 552 404,28</b>
- Enseignement scolaire public du premier degré	20 443 757 552,26		2 985 813,05
- Enseignement scolaire public du second degré	31 467 053 711,82		1 187 047,82
- Vie de l'élève	4 890 021 791,75		2 371 076,15
- Enseignement privé du premier et du second degrés	7 255 407 483,03		11 789 226,97
- Soutien de la politique de l'éducation nationale	2 288 397 947,31		17 068 771,00
- Enseignement technique agricole	1 370 193 182,71		4 150 469,29
<b>Gestion des finances publiques et des ressources humaines</b>	<b>11 054 523 427,48</b>		<b>141 694 330,71</b>
- Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	8 038 126 139,49		30 291 598,91
- Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	1 097 134 030,61		40 294 196,00
- Facilitation et sécurisation des	1 603 128 331,38		12 515 208,14
- Entretien des bâtiments de l'État	125 689 366,21		54 390 278,75
- Fonction publique	190 445 559,79		4 203 048,91
<b>Immigration, asile et intégration</b>	<b>1 008 200 397,67</b>		<b>490 240,78</b>
- Immigration et asile	920 752 963,00		370 733,92
- Intégration et accès à la nationalité française	87 447 434,67		119 506,86
<b>Justice</b>	<b>7 759 422 381,77</b>		<b>304 244 396,41</b>
- Justice judiciaire	3 227 074 615,22		31 893 246,90
- Administration pénitentiaire	3 041 805 516,97		257 703 031,32
- Protection judiciaire de la jeunesse	802 996 243,20		7 034 982,91
- Accès au droit et à la justice	338 832 767,69		6 101,31
- Conduite et pilotage de la politique de la justice	345 164 032,02		7 523 676,64
- Conseil supérieur de la magistrature	3 549 206,67		83 357,33
<b>Médias, livre et industries culturelles</b>	<b>510 862 679,84</b>		<b>8 681 024,16</b>
- Presse	225 817 767,61		8 392 425,39
- Livre et industries culturelles	255 847 687,38		418,62
- Contribution à l'audiovisuel et à la diversité radiophonique	29 197 224,85		288 180,15
<b>Outre-mer</b>	<b>1 893 749 091,47</b>		<b>52 821 800,05</b>
- Emploi outre-mer	1 257 007 127,31		4 885 296,41
- Conditions de vie outre-mer	636 741 964,16		47 936 503,64
<b>Politique des territoires</b>	<b>598 183 968,00</b>		<b>29 229 031,70</b>
- Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	169 939 071,13		24 274 738,57
- Interventions territoriales de l'État	38 635 917,31		1 178 840,69
- Politique de la ville	389 608 979,56		3 775 452,44
<b>Pouvoirs publics</b>	<b>987 745 724,00</b>		
- Présidence de la République	100 000 000,00		
- Assemblée nationale	517 890 000,00		
- Sénat	323 584 600,00		
- La Chaîne parlementaire	35 489 162,00		
- Indemnités des représentants français au Parlement européen			
- Conseil constitutionnel	9 920 462,00		
- Haute Cour			
- Cour de justice de la République	861 500,00		

Désignation des missions et des programmes	Autorisations d'engagement consommées (en euros)	Ajustements de la loi de règlement (en euros)	
		Ouvertures d'autorisations d'engagement complémentaires	Annulations d'autorisations d'engagement non consommées et non reportées
<b>Recherche et enseignement supérieur</b>	<b>26 312 615 449,08</b>		<b>298 382 804,32</b>
- Formations supérieures et recherche universitaire	12 945 540 693,55		6 141 400,45
- Vie étudiante	2 576 975 737,62		134 754,55
- Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	6 274 129 962,43		1 082 165,80
- Recherche spatiale	1 363 016 903,00		
- Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	1 689 438 343,55		240 359 418,45
- Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	848 793 209,46		49 086 310,54
- Recherche duale (civile et militaire)	172 274 745,00		
- Recherche culturelle et culture scientifique	117 703 161,29		19 143,71
- Enseignement supérieur et recherche agricoles	324 742 693,18		1 387 319,82
<b>Régimes sociaux et de retraite</b>	<b>6 320 354 973,68</b>		<b>0,32</b>
- Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres	4 066 076 666,68		0,32
- Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins	824 838 307,00		
- Régime de retraite des mines, de la SEITA et divers	1 429 440 000,00		
<b>Relations avec les collectivités territoriales</b>	<b>3 726 604 283,42</b>		<b>100 804 872,26</b>
- Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements	3 435 414 162,30		62 895 130,70
- Concours spécifiques et administration	291 190 121,12		37 909 741,56
<b>Remboursements et dégrèvements</b>	<b>103 325 081 932,84</b>	<b>451 926 185,03</b>	<b>1 883 481 252,19</b>
- Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)	90 617 155 747,81		1 883 481 252,19
- Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)	12 707 926 185,03	451 926 185,03	
<b>Santé</b>	<b>1 311 892 869,18</b>		<b>2 630 191,82</b>
- Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	474 143 156,15		2 621 408,85
- Protection maladie	837 749 713,03		8 782,97
<b>Sécurité</b>	<b>18 867 937 483,43</b>		<b>60 831 798,76</b>
- Police nationale	9 927 145 778,43		14 609 948,84
- Gendarmerie nationale	8 490 419 689,47		40 362 420,56
- Sécurité et éducation routières	315 94 173,78		423 299,25
- Sécurité civile	418 777 841,75		5 436 130,11
<b>Solidarité, insertion et égalité des chances</b>	<b>19 053 943 065,63</b>		<b>12 294 494,88</b>
- Inclusion sociale et protection des personnes	5 460 738 023,20		34,80
- Handicap et dépendance	12 117 135 138,71		364 668,29
- Égalité entre les femmes et les hommes	23 570 672,32		702 751,92
- Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative	1 452 499 231,40		11 227 039,87
<b>Sport, jeunesse et vie associative</b>	<b>657 800 950,37</b>		<b>1 837 089,40</b>
- Sport	224 671 076,19		422 263,30
- Jeunesse et vie associative	433 129 874,18		1 414 826,10
<b>Travail et emploi</b>	<b>16 764 268 251,77</b>		<b>431 375 520,12</b>
- Accès et retour à l'emploi	8 892 908 722,34		49 813 171,69
- Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	7 089 328 934,04		372 027 208,45
- Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	59 020 807,08		256 544,92
- Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	723 009 788,31		9 278 595,06
<b>TOTAL</b>	<b>424 160 555 529,50</b>	<b>451 943 294,71</b>	<b>5 418 404 061,96</b>

- ③ II. Le montant des dépenses relatives au budget général au titre de l'année 2016 est arrêté par mission et programme aux sommes mentionnées dans le tableau ci-après. Les crédits de paiement ouverts sont modifiés comme indiqué dans ce tableau.

④ Désignation des missions et des programmes	Dépenses (en euros)	Ajustements de la loi de règlement (en euros)	
		Ouvertures de crédits complémentaires	Annulations de crédits non consommés et non reportés
<b>Action extérieure de l'État</b>	<b>3 258 730 603,89</b>		<b>8 910 658,28</b>
- Action de la France en Europe et dans le monde	2 053 856 082,94		3 141 964,23
- Diplomatie culturelle et d'influence	715 283 651,04		3 305 774,46
- Français à l'étranger et affaires consulaires	345 947 150,76		1 086 114,37
- Conférence "Paris Climat 2015"	143 643 719,15		1 376 805,22
<b>Administration générale et territoriale de l'État</b>	<b>2 699 566 208,07</b>		<b>16 120 129,53</b>
- Administration territoriale	1 669 536 208,05		7 519 518,35
- Vie politique, culturelle et associative	232 817 475,65		0,35
- Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	797 212 524,37		8 600 610,83
<b>Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales</b>	<b>3 157 414 916,42</b>		<b>10 728 284,50</b>
- Économie et développement durable de l'agriculture et des territoires	1 678 737 209,27		500 000,73
- Forêt	244 947 366,90		7 186 486,10
- Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	551 020 039,02		1 097 757,53
- Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	682 710 301,23		1 944 040,14
<b>Aide publique au développement</b>	<b>4 853 957 340,24</b>		<b>25 357 389,53</b>
- Aide économique et financière au développement	890 984 765,03		16 162 606,97
- Solidarité à l'égard des pays en développement	1 554 973 719,21		9 194 782,56
- Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement	2 407 998 856,00		
<b>Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation</b>	<b>2 590 074 965,16</b>		<b>7 362 580,10</b>
- Liens entre la Nation et son armée	37 852 670,15		1 303 907,31
- Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	2 456 840 529,01		4 213 589,79
- Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la Seconde Guerre mondiale	95 381 766,00		1 845 083,00
<b>Conseil et contrôle de l'État</b>	<b>624 151 167,69</b>		<b>7 181 718,97</b>
- Conseil d'État et autres juridictions administratives	377 631 080,53		5 768 409,78
- Conseil économique, social et environnemental	40 507 079,32		
- Cour des comptes et autres juridictions financières	205 647 711,12		1 390 372,91
- Haut Conseil des finances publiques	365 296,72		22 936,28
<b>Crédits non répartis</b>			
- Provision relative aux rémunérations publiques			
- Dépenses accidentelles et imprévisibles			
<b>Culture</b>	<b>2 740 617 624,25</b>		<b>3 070 116,31</b>
- Patrimoines	858 780 341,64		101 510,45
- Création	748 554 435,11		166 019,24
- Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	1 133 282 847,50		2 802 586,62
<b>Défense</b>	<b>41 147 492 931,73</b>		<b>37 672 913,84</b>
- Environnement et prospective de la politique de défense	1 324 044 176,79		3,87
- Réparation et emploi des forces	8 323 479 557,37		48 462,64
- Soutien de la politique de la défense	21 666 027 407,66		37 623 830,91
- Équipement des forces	9 833 941 789,91		616,42

Désignation des missions et des programmes	Dépenses (en euros)	Ajustements de la loi de règlement (en euros)	
		Ouvertures de crédits complémentaires	Annulations de crédits non consommés et non reportés
<b>Direction de l'action du Gouvernement</b>	<b>1 255 331 951,47</b>		<b>13 615 464,70</b>
- Co ordination du travail	578 726 710,40		5 911 475,88
- Protection des droits et libertés	96 347 124,25		3 322 209,75
- M oyens mutualisés des administrations déconcentrées	580 258 116,82		4 381 779,07
<b>Écologie, développement et mobilité durables</b>	<b>10 736 342 564,85</b>		<b>39 574 409,00</b>
- Infrastructures et services de transports	4 406 483 488,93		15 683 194,00
- Sécurité et affaires maritimes, pêche et aquaculture	158 191 639,07		55 792,90
- M étéorologie	190 236 590,00		0,47
- Paysages, eau et bio diversité	242 741 738,15		125 774,32
- Informatio n géographique et cartographique	92 331 019,00		22 970,35
- P révention des risques	-32 432 348,77		1 690 715,37
- Énergie, climat et après-mines	464 211 564,72		0,28
- Service public de l'énergie	1 955 471 446,57		0,43
- Co nduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	3 259 107 427,18		21 995 960,88
<b>Économie</b>	<b>1 710 011 469,97</b>		<b>22 778 815,63</b>
- Développement des entreprises et du tourisme	861 165 577,50		16 917 499,55
- Plan " France Très haut débit"	-13 000 000,00		
- Statistiques et études éco nomiques	439 955 869,93		5 396 962,24
- Stratégie éco nomique et fiscale	421 890 022,54		464 353,84
<b>Egalité des territoires et logement</b>	<b>17 936 416 167,86</b>		<b>778 441,97</b>
- Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	1 751 196 283,81		568 986,12
- A ide à l'accès au logement	15 356 992 570,00		
- Urbanisme, territoires et amélio ratio n de l'habitat	828 227 314,05		209 455,85
- Co nduite et pilotage des politiques du logement et de l'égalité des territoires			
<b>Engagements financiers de l'État</b>	<b>41 921 551 839,84</b>	<b>17 109,68</b>	<b>3 725 051,84</b>
- Charge de la dette et trésorerie de l'État (crédits évaluatifs)	41 447 017 109,68	17 109,68	
- A ppels en garantie de l'État (crédits évaluatifs)	121 577 890,52		3 422 109,48
- Épargne	123 130 059,68		302 942,32
- M ajo ratio n de rentes	32 104 873,96		0,04
- Do tatio n en capital du M écanisme européen de stabilité			
- A ugmentation de capital de la Banque européenne d'investissement			
- Fo nds de soutien relatif aux prêts et contrats financiers structurés à risque	197 721 906,00		
<b>Enseignement scolaire</b>	<b>67 728 544 011,87</b>		<b>34 544 133,75</b>
- Enseignement scolaire public du premier degré	20 443 412 181,77		2 943 045,54
- Enseignement scolaire public du second degré	31 466 213 616,41		1 143 202,23
- Vie de l'élève	4 905 571 642,20		2 294 487,70
- Enseignement privé du premier et du second degrés	7 255 403 137,90		11 788 263,10
- Soutien de la politique de l'éducation nationale	2 287 679 138,29		12 245 271,48
- Enseignement technique agricole	1 370 264 295,30		4 129 863,70
<b>Gestion des finances publiques et des ressources humaines</b>	<b>10 848 317 370,98</b>		<b>23 172 292,70</b>
- Gestio n fiscale et financière de l'État et du secteur public local	7 995 956 288,79		6 743 439,91
- Co nduite et pilotage des politiques économiques et financières	987 773 236,28		2 463 351,45
- Facilitatio n et sécurisatio n des échanges	15 45 746 142,16		6 801 063,81
- Entretien des bâtiments de l'État	128 130 229,16		3 202 892,84
- Fo nction publique	190 711 474,59		3 961 544,69



**PROJET DE LOI DE RÈGLEMENT DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES DE L'ANNÉE 2016**  
ARTICLES DU PROJET DE LOI ET EXPOSÉ DES MOTIFS PAR ARTICLES

Désignation des missions et des programmes	Dépenses (en euros)	Ajustements de la loi de règlement (en euros)	
		Ouvertures de crédits complémentaires	Annulations de crédits non consommés et non reportés
<b>Immigration, asile et intégration</b>	<b>1 000 376 003,24</b>		<b>52 505,87</b>
- Immigration et asile	912 903 259,59		0,99
- Intégration et accès à la nationalité française	87 472 743,65		52 504,88
<b>Justice</b>	<b>8 042 486 661,91</b>		<b>50 078 569,75</b>
- Justice judiciaire	3 225 108 603,25		8 618 482,77
- Administration pénitentiaire	3 340 928 268,51		28 452 552,06
- Protection judiciaire de la jeunesse	798 182 096,13		6 790 761,53
- Accès au droit et à la justice	338 963 452,19		10 161,81
- Conduite et pilotage de la politique de la justice	334 915 416,69		6 429 551,72
- Conseil supérieur de la magistrature	4 388 825,14		77 059,86
<b>Médias, livre et industries culturelles</b>	<b>525 639 111,04</b>		<b>2 000 000,96</b>
- Presse	231 032 800,80		1 633 820,20
- Livre et industries culturelles	265 487 085,39		0,61
- Contribution à l'audio visuel et à la diversité radiophonique	29 119 224,85		366 180,15
<b>Outre-mer</b>	<b>1 901 126 272,52</b>		<b>1 495 465,19</b>
- Emploi outre-mer	1 247 688 476,23		1 409 393,48
- Conditions de vie outre-mer	653 437 796,29		86 071,71
<b>Politique des territoires</b>	<b>650 026 602,58</b>		<b>3 044 189,67</b>
- Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	222 985 282,18		686 565,26
- Interventions territoriales de l'État	36 344 911,08		1,73
- Politique de la ville	390 696 409,32		2 357 622,68
<b>Pouvoirs publics</b>	<b>987 745 724,00</b>		
- Présidence de la République	100 000 000,00		
- Assemblée nationale	517 890 000,00		
- Sénat	323 584 600,00		
- La Chaîne parlementaire	35 489 162,00		
- Indemnités des représentants français au Parlement européen			
- Conseil constitutionnel	9 920 462,00		
- Haute Cour			
- Cour de justice de la République	861 500,00		
<b>Recherche et enseignement supérieur</b>	<b>26 076 654 914,66</b>		<b>7 813 676,26</b>
- Formations supérieures et recherche universitaire	12 807 461 014,14		3 467 828,52
- Vie étudiante	2 546 891 506,66		2,37
- Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	6 175 960 612,28		0,95
- Recherche spatiale	1 363 016 903,00		
- Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la	1 665 318 405,18		2 173,82
- Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	909 407 746,12		2 344 264,88
- Recherche duale (civile et militaire)	166 665 873,00		506 630,00
- Recherche culturelle et culture scientifique	117 970 113,60		102 455,40
- Enseignement supérieur et recherche agricoles	323 962 740,68		1 390 320,32
<b>Régimes sociaux et de retraite</b>	<b>6 320 354 973,68</b>		<b>0,32</b>
- Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres	4 066 076 666,68		0,32
- Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins	824 838 307,00		
- Régime de retraite des mines, de la SEITA et divers	1 429 440 000,00		
<b>Relations avec les collectivités territoriales</b>	<b>2 813 735 272,52</b>		<b>41 723 345,16</b>
- Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements	2 491 913 496,67		40 889 923,33
- Concours spécifiques et administration	321 821 775,85		833 421,83

Désignation des missions et des programmes	Dépenses (en euros)	Ajustements de la loi de règlement (en euros)	
		Ouvertures de crédits complémentaires	Annulations de crédits non consommés et non reportés
<b>Remboursements et dégrèvements</b>	<b>103 325 602 663,21</b>	<b>451 915 637,03</b>	<b>1 882 949 973,82</b>
- Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)	90 617 687 026,18		1 882 949 973,82
- Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)	12 707 915 637,03	451 915 637,03	
<b>Santé</b>	<b>1 314 490 721,04</b>		<b>1 332 339,96</b>
- Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	476 741 008,01		1 323 556,99
- Protection maladie	837 749 713,03		8 782,97
<b>Sécurités</b>	<b>18 752 153 799,37</b>		<b>41 536 430,89</b>
- Police nationale	9 957 776 496,63		10 154 268,64
- Gendarmerie nationale	8 308 259 366,61		29 018 427,07
- Sécurité et éducation routières	319 125 544,89		0,31
- Sécurité civile	454 205 391,24		2 363 734,87
<b>Solidarité, insertion et égalité des chances</b>	<b>19 076 488 554,04</b>		<b>15 018 910,92</b>
- Inclusion sociale et protection des personnes	5 460 107 266,33		0,67
- Handicap et dépendance	12 115 877 720,14		2 300 778,86
- Égalité entre les femmes et les hommes	22 677 974,29		1 595 449,95
- Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative	14 778 255 933,28		11 122 681,44
<b>Sport, jeunesse et vie associative</b>	<b>665 746 830,07</b>		<b>952 188,31</b>
- Sport	232 186 689,24		0,86
- Jeunesse et vie associative	433 560 140,83		952 187,45
<b>Travail et emploi</b>	<b>13 025 833 393,50</b>		<b>8 979 593,35</b>
- Accès et retour à l'emploi	8 332 285 246,32		0,71
- Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	3 892 062 733,46		1,03
- Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	84 573 593,16		0,84
- Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	716 911 820,56		8 979 590,77
<b>TOTAL</b>	<b>417 686 982 631,67</b>	<b>451 932 746,71</b>	<b>2 311 569 591,08</b>

#### Exposé des motifs :

Les mouvements de crédits afférents à la fongibilité asymétrique sont désormais intégrés dans les mouvements de crédits de l'année (le détail de ces mouvements, ventilés entre les dépenses de personnel et les autres dépenses budgétaires de l'État, est développé dans l'annexe « Développement des crédits ouverts et des dépenses constatées au budget général » jointe à la présente loi, conformément au 2° de l'article 54 de loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances).

Dès lors, les montants d'ouvertures et d'annulations complémentaires présentés en loi de règlement sont présentés nets des mouvements liés à la fongibilité asymétrique. Il est rappelé que ces mouvements consistent en une annulation sur le titre 2 (dépenses de personnel) et une ouverture sur les autres titres (autres dépenses).

Des ouvertures de crédits complémentaires sont constatées, sur le programme « Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs) », à hauteur de 451 926 185,03 € en autorisations d'engagement et de 451 915 637,03 € en crédits de paiement ainsi que sur le programme « Charge de la dette et trésorerie de l'État (crédits évaluatifs) » de la mission « Engagements financiers de l'État » pour 17 109,68 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

La présente loi contient des données relatives aux autorisations d'engagement et aux crédits de paiement consommés durant l'année qui peuvent différer à la marge avec celles contenues dans les rapports annuels de performances. Ces derniers, en raison du temps nécessaire à leur confection, se basent en effet sur des données d'exécution qui peuvent encore varier très faiblement en raison des derniers travaux techniques de bascule des engagements.

## Article 5

### Budgets annexes – Dispositions relatives aux autorisations d'engagement et aux crédits de paiement

- ① I. Le montant des autorisations d'engagement consommées sur les budgets annexes au titre de l'année 2016 est arrêté par mission et programme aux sommes mentionnées dans le tableau ci-après. Les autorisations d'engagement ouvertes sont modifiées comme indiqué dans ce tableau.

Désignation des budgets annexes	Autorisations d'engagement consommées (en euros)	Ajustements de la loi de règlement (en euros)	
		Ouvertures d'autorisations d'engagement complémentaires	Annulations d'autorisations d'engagement non engagées et non reportées
<b>Contrôle et exploitation aériens</b>	<b>2 150 622 897,97</b>		<b>9 945 972,00</b>
- Soutien aux prestations de l'aviation civile	1536 252 958,83		1667 206,17
- Navigation aérienne	523 597 671,26		6 883 940,62
- Transports aériens, surveillance et certification	43 579 007,45		1394 825,21
<i>fonds de concours</i>	<i>47 193 260,43</i>		
<b>Publications officielles et information administrative</b>	<b>160 554 715,37</b>		<b>34 946 596,92</b>
- Edition et diffusion	49 090 096,78		24 072 490,51
- Pilotage et ressources humaines	111 464 618,59		10 874 106,41

- ③ II. Les résultats relatifs aux budgets annexes au titre de l'année 2016 sont arrêtés par mission et programme aux sommes mentionnées dans le tableau ci-après. Les crédits ouverts sont modifiés comme indiqué dans ce tableau.

④

Désignation des budgets annexes	Opérations de l'année (en euros)		Ajustements de la loi de règlement (en euros)	
	Dépenses	Recettes	Ouvertures de crédits complémentaires	Annulations des crédits non consommés et non reportés
<b>Contrôle et exploitation aériens</b>	<b>2 190 988 200,49</b>	<b>2 190 988 200,49</b>	<b>34 327 084,00</b>	<b>10 870 776,44</b>
- Soutien aux prestations de l'aviation civile	1534 233 485,06			2 582 321,94
- Navigation aérienne	531 150 288,24			7 531 767,76
- Transports aériens, surveillance et certification	43 681 149,26			756 686,74
<i>augmentation du fonds de roulement</i>	<i>34 327 084,00</i>		<i>34 327 084,00</i>	
<i>fonds de concours</i>	<i>47 596 193,93</i>			
<b>Publications officielles et information administrative</b>	<b>191 557 684,00</b>	<b>191 557 684,00</b>	<b>25 079 388,86</b>	<b>15 515 069,31</b>
- Edition et diffusion	52 415 201,83			6 002 234,14
- Pilotage et ressources humaines	114 063 093,31			9 512 835,17
<i>augmentation du fonds de roulement</i>	<i>25 079 388,86</i>		<i>25 079 388,86</i>	

## Exposé des motifs :

L'origine des ouvertures complémentaires par programme est détaillée ci-dessous.

En ce qui concerne les budgets annexes et conformément au 5° de l'article 54 de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances, « le montant définitif des recettes et des dépenses constatées, des crédits ouverts, ainsi que les modifications de crédits demandés » font l'objet de l'annexe explicative jointe à la présente loi.

Budgets annexes	Ouvertures complémentaires demandées (en euros)		Explications
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	
<b>CONTRÔLE ET EXPLOITATION AÉRIENS</b>			
Augmentation du fonds de roulement		34 327 084,00	Ligne d'équilibre. Opération d'ordre correspondant à l'augmentation du fonds de roulement en considération des résultats de 2016.
<b>Total « Contrôle et exploitation aériens »</b>		34 327 084,00	
<b>PUBLICATIONS OFFICIELLES ET INFORMATION ADMINISTRATIVE</b>			
Augmentation du fonds de roulement		25 079 388,86	Ligne d'équilibre. Opération d'ordre correspondant à l'augmentation du fonds de roulement en considération des résultats de 2016.
<b>Total « Publications officielles et information administrative »</b>		25 079 388,86	

Les ouvertures et annulations de crédits complémentaires liées à la fongibilité entre titres ne sont pas présentées dans le présent article. Ces mouvements apparaissent dans les comptes des budgets annexes développés dans l'annexe « Comptes des recettes et des dépenses des budgets annexes ».

## Article 6

### Comptes spéciaux – Dispositions relatives aux autorisations d'engagement, aux crédits de paiement et aux découverts autorisés. Affectation des soldes

① I. Le montant des autorisations d'engagement consommées sur les comptes spéciaux est arrêté, au 31 décembre 2016, par mission et programme aux sommes mentionnées dans le tableau ci-après. Les autorisations d'engagement ouvertes sont modifiées comme indiqué dans ce tableau.

Désignation des comptes spéciaux	Autorisations d'engagement consommées (en euros)	Ajustements de la loi de règlement (en euros)	
		Ouvertures d'autorisations d'engagement complémentaires	Annulations d'autorisations d'engagement non consommées et non reportées
<b>Comptes d'affectation spéciale</b>			
<b>Aides à l'acquisition de véhicules propres</b>	<b>235 451 867,48</b>		<b>37 549 132,52</b>
- Contribution au financement de l'attribution d'aides à l'acquisition de véhicules propres	207 448 198,48		28 552 801,52
- Contribution au financement de l'attribution d'aides au retrait de véhicules polluants	28 003 669,00		8 996 331,00
<b>Contrôle de la circulation et du stationnement routiers</b>	<b>1 335 636 475,79</b>		<b>5 651 831,75</b>
- Radars	208 190 593,43		5 651 615,11
- Fichier national du permis de conduire	23 425 242,53		216,47
- Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers	26 200 000,00		
- Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières	637 279 390,83		0,17
- Désendettement de l'Etat	440 541 249,00		
<b>Développement agricole et rural</b>	<b>126 045 839,07</b>		<b>16 688 720,93</b>
- Développement et transfert en agriculture	57 231 233,94		8 281 783,06
- Recherche appliquée et innovation en agriculture	68 814 605,13		8 406 937,87
<b>Financement des aides aux collectivités pour l'électrification</b>	<b>357 943 646,08</b>		<b>1 479 599,92</b>
- Electrification rurale	357 151 688,27		1 265 822,73
- Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées, déclarations d'utilité publique et intempéries	79 195,81		213 777,19
<b>Financement national du développement et de la modernisation de l'apprentissage</b>	<b>1 502 192 657,93</b>		<b>220,07</b>
- Répartition régionale de la ressource consacrée au développement de l'apprentissage	1 395 775 400,00		220,00
- Correction financière des disparités régionales de taxe d'apprentissage et incitations au développement de l'apprentissage	106 417 257,93		0,07
<b>Gestion du patrimoine immobilier de l'État</b>	<b>422 892 983,52</b>		<b>7 987 680,96</b>
- Contribution au désendettement de l'État	180 897 344,20		0,80
- Contribution aux dépenses immobilières	24 195 639,32		7 987 680,16
<b>Participation de la France au désendettement de la Grèce</b>	<b>-304 800 000,00</b>		<b>216 100 000,00</b>
- Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs	-304 800 000,00		216 100 000,00
- Rétrocessions de trop-perçus à la Banque de France			
<b>Participations financières de l'État</b>	<b>4 004 886 345,89</b>		<b>444 391 823,11</b>
- Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État	4 004 886 345,89		444 391 823,11
- Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État			

Désignation des comptes spéciaux	A u t o r i s a t i o n s d'engagement consommées (en euros)	Ajustements de la loi de règlement (en euros)	
		Ouvertures d'auto r i s a t i o n s d'engagement complémentaires	A n n u l a t i o n s d'auto r i s a t i o n s d'engagement non consommées et non reportées
<b>Pensions</b>	<b>57 026 760 455,28</b>		<b>15 477 537,72</b>
- Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité	53 156 530 580,51		1,49
- Ouvriers des établissements industriels de l'État	1897 634 365,78		7 557 634,22
- Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions	1972 595 508,99		7 919 902,01
<b>Services nationaux de transport conventionnés de voyageurs</b>	<b>505 994,64</b>		<b>316 000 000,36</b>
- Exploitation des services nationaux de transport conventionnés	505 994,64		198 000 000,36
- Matériel roulant des services nationaux de transport conventionnés			118 000 000,00
<b>Transition énergétique</b>	<b>3 936 331 729,95</b>		<b>1,05</b>
- Soutien à la transition énergétique	3 579 105 099,37		0,63
- Engagements financiers liés à la transition énergétique	357 226 630,58		0,42
<b>Total des comptes d'affectation spéciale</b>	<b>68 643 847 995,63</b>		<b>1 061 326 548,39</b>
<b>Comptes de concours financiers</b>			
<b>Accords monétaires internationaux</b>			
- Relations avec l'Union monétaire ouest-africaine			
- Relations avec l'Union monétaire d'Afrique centrale			
- Relations avec l'Union des Comores			
<b>Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics</b>	<b>14 495 526 968,00</b>		<b>1 685 085 579,00</b>
- Avances à l'Agence de services et de paiement, au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune	14 330 000 000,00		1670 000 000,00
- Avances à des organismes distincts de l'État et gérant des services publics	52 914 421,00		85 579,00
- Avances à des services de l'État	112 612 547,00		
- Avances à l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales (ONIAM) au titre de l'indemnisation des victimes du Benfluorex			15 000 000,00
<b>Avances à l'audiovisuel public</b>	<b>3 867 452 223,00</b>		
- France Télévisions	2 559 611 113,00		
- ARTE France	269 801 969,00		
- Radio France	619 497 236,00		
- France Médias Monde	249 124 000,00		
- Institut national de l'audiovisuel	90 869 000,00		
- TV5 Monde	78 548 905,00		
<b>Avances aux collectivités territoriales</b>	<b>99 573 091 987,77</b>		<b>4 146 347 455,23</b>
- Avances aux collectivités et établissements publics, et à la Nouvelle-Calédonie			6 000 000,00
- Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes	99 573 091 987,77		4 140 347 455,23
<b>Prêts à des États étrangers</b>	<b>1 007 514 547,43</b>		<b>352 715 452,57</b>
- Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	258 798 838,51		71201161,49
- Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France	553 715 708,92		154 291,08
- Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	195 000 000,00		280 000 000,00
- Prêts aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro			
<b>Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés</b>	<b>271 032 416,00</b>		<b>4 067 584,00</b>
- Prêts et avances pour le logement des agents de l'Etat	34 416,00		65 584,00
- Prêts pour le développement économique et social	70 998 000,00		3 002 000,00
- Prêts à la filière automobile			1 000 000,00
- Soutien à la filière nickel en Nouvelle-Calédonie	200 000 000,00		
<b>Total des comptes de concours financiers</b>	<b>119 214 618 142,20</b>		<b>6 188 216 070,80</b>

③ II. Les résultats des comptes spéciaux sont arrêtés, au 31 décembre 2016, par mission et programme aux sommes mentionnées dans les tableaux ci-après. Les crédits de paiement ouverts et les découverts autorisés sont modifiés comme indiqué dans ces tableaux.

④

Désignation des comptes spéciaux	Opérations de l'année (en euros)		Ajustements de la loi de règlement (en euros)	
	Dépenses	Recettes	Ouvertures de crédits complémentaires	Annulations de crédits non consommés et non reportés
<b>Comptes d'affectation spéciale</b>				
<b>Aides à l'acquisition de véhicules propres</b>	<b>235 451 867,48</b>	<b>265 580 661,81</b>		<b>37 549 132,52</b>
- Contribution au financement de l'attribution d'aides à l'acquisition de véhicules propres	207 448 198,48			28 552 801,52
- Contribution au financement de l'attribution d'aides au retrait de véhicules polluants	28 003 669,00			8 996 331,00
<b>Contrôle de la circulation et du stationnement routiers</b>	<b>1 342 030 217,87</b>	<b>1 421 408 213,97</b>		<b>7 563 370,13</b>
- Radars	216 079 759,09			4 584 240,91
- Fichier national du permis de conduire	21616 203,95			2 979 129,05
- Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers	26 200 000,00			
- Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières	637 593 005,83			0,17
- Désendettement de l'État	440 541 249,00			
<b>Développement agricole et rural</b>	<b>129 207 058,21</b>	<b>130 811 279,88</b>		<b>16 688 720,79</b>
- Développement et transfert en agriculture	62 389 499,82			8 281 783,18
- Recherche appliquée et innovation en agriculture	66 817 558,39			8 406 937,61
<b>Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale</b>	<b>349 591 635,15</b>	<b>376 786 223,21</b>		<b>211 777,85</b>
- Electrification rurale	348 959 848,55			0,45
- Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées, déclarations d'utilité publique et intempéries	631 786,60			211 777,40
<b>Financement national du développement et de la modernisation de l'apprentissage</b>	<b>1 502 192 657,93</b>	<b>1 545 024 342,07</b>		<b>220,07</b>
- Répartition régionale de la ressource consacrée au développement de l'apprentissage	1 395 775 400,00			220,00
- Correction financière des disparités régionales de taxe d'apprentissage et incitations au développement de l'apprentissage	106 417 257,93			0,07
<b>Gestion du patrimoine immobilier de l'État</b>	<b>496 850 243,80</b>	<b>573 744 917,65</b>		<b>1,34</b>
- Contribution au désendettement de l'État	180 897 344,20			0,80
- Contribution aux dépenses immobilières	315 952 899,60			0,54
<b>Participation de la France au désendettement de la Grèce</b>		<b>233 000 000,00</b>		
- Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs				
- Rétrocessions de trop-perçus à la Banque de France				
<b>Participations financières de l'État</b>	<b>4 004 886 345,89</b>	<b>5 280 647 304,17</b>		<b>444 351 552,11</b>
- Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État	4 004 886 345,89			444 351 552,11
- Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État				

Désignation des comptes spéciaux	Opérations de l'année (en euros)		Ajustements de la loi de règlement (en euros)	
	Dépenses	Recettes	Ouvertures de crédits complémentaires	Annulations de crédits non consommés et non reportés
<b>Pensions</b>	<b>57 026 760 455,28</b>	<b>57 789 233 756,42</b>		<b>15 477 537,72</b>
- Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité	53 156 530 580,51			1,49
- Ouvriers des établissements industriels de l'État	1897 634 365,78			7 557 634,22
- Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions	1972 595 508,99			7 919 902,01
<b>Services nationaux de transport conventionnés de voyageurs</b>	<b>19 418 869,36</b>	<b>84 047 031,32</b>		<b>3 16 000 000,64</b>
- Exploitation des services nationaux de transport conventionnés	19 418 869,36			198 000 000,64
- Matériel roulant des services nationaux de transport conventionnés				118 000 000,00
<b>Transition énergétique</b>	<b>3 936 331 729,95</b>	<b>4 233 810 833,70</b>		<b>1,05</b>
- Soutien à la transition énergétique	3 579 105 099,37			0,63
- Engagements financiers liés à la transition	357 226 630,58			0,42
<b>Total des comptes d'affectation spéciale</b>	<b>69 042 721 080,92</b>	<b>71 934 094 564,20</b>		<b>837 842 314,22</b>
<b>Comptes de concours financiers</b>				
<b>Accords monétaires internationaux</b>				
- Relations avec l'Union monétaire ouest-africaine				
- Relations avec l'Union monétaire d'Afrique centrale				
- Relations avec l'Union des Comores				
<b>Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services</b>	<b>13 623 036 338,58</b>	<b>13 740 505 135,16</b>		<b>2 557 576 208,42</b>
- Avances à l'Agence de services et de paiement, au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune	13 488 509 370,58			2 511 490 629,42
- Avances à des organismes distincts de l'État et gérant des services publics	27 914 421,00			25 085 579,00
- Avances à des services de l'État	106 612 547,00			6 000 000,00
- Avances à l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales (ONIAM) au titre de l'indemnisation des victimes du Benflurex				15 000 000,00
<b>Avances à l'audiovisuel public</b>	<b>3 867 452 223,00</b>	<b>3 867 725 003,36</b>		
- France Télévisions	2 559 611 113,00			
- ARTE France	269 801 969,00			
- Radio France	619 497 236,00			
- France Médias Monde	249 124 000,00			
- Institut national de l'audiovisuel	90 869 000,00			
- TV5 Monde	78 548 905,00			
<b>Avances aux collectivités territoriales</b>	<b>99 573 092 068,77</b>	<b>100 954 357 995,12</b>		<b>4 146 347 374,23</b>
- Avances aux collectivités et établissements publics, et à la Nouvelle-Calédonie				6 000 000,00
- Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes	99 573 092 068,77			4 140 347 374,23



**PROJET DE LOI DE RÈGLEMENT DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES DE L'ANNÉE 2016**  
ARTICLES DU PROJET DE LOI ET EXPOSÉ DES MOTIFS PAR ARTICLES

Désignation des comptes spéciaux	Opérations de l'année (en euros)		Ajustements de la loi de règlement (en euros)	
	Dépenses	Recettes	Ouvertures de crédits complémentaires	Annulations de crédits non consommés et non reportés
<b>Prêts à des États étrangers</b>	<b>744 783 039,91</b>	<b>3 057 501 834,54</b>		<b>46 726 960,09</b>
- Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	191 067 330,99			45 212 669,01
- Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France	553 715 708,92			1514 291,08
- Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers				
- Prêts aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro				
<b>Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés</b>	<b>271 032 416,00</b>	<b>41 784 190,90</b>		<b>4 067 584,00</b>
- Prêts et avances pour le logement des agents de l'État	34 416,00			65 584,00
- Prêts pour le développement économique et social	70 998 000,00			3 002 000,00
- Prêts à la filière automobile				1 000 000,00
- Soutien à la filière nickel en Nouvelle-Calédonie	200 000 000,00			
<b>Total des comptes de concours financiers</b>	<b>118 079 396 086,26</b>	<b>121 661 874 159,08</b>		<b>6 754 718 126,74</b>

Désignation des comptes spéciaux	Opérations de l'année (en euros)		Ajustements de la loi de règlement (en euros)
	Dépenses	Recettes	Majorations du décovert
<b>Comptes de commerce</b>			
- Approvisionnement de l'État et des forces armées en produits pétroliers, biens et services complémentaires	529 040 610,49	585 713 436,93	
- Cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire	160 157 716,15	161 759 501,99	
- Couverture des risques financiers de l'État	2 898 033 333,14	2 898 033 333,14	
- Exploitations industrielles des ateliers aéronautiques de l'État	651 243 053,89	656 491 529,14	
- Gestion de la dette et de la trésorerie de l'État	43 382 458 646,66	43 527 269 116,21	
- Lancement de certains matériels aéronautiques et de certains matériels d'armement complexes	1 082 500,00	7 941 136,60	
- Opérations commerciales des domaines	42 829 081,75	72 993 766,16	
- Régie industrielle des établissements pénitentiaires	25 008 430,10	27 325 903,25	
- Renouvellement des concessions hydroélectriques	237 605,10		
<b>Total des comptes de commerce</b>	<b>47 690 090 977,28</b>	<b>47 937 527 723,42</b>	
<b>Comptes d'opérations monétaires</b>			
- Emission des monnaies métalliques	179 238 624,65	252 477 157,95	
- Opérations avec le Fonds monétaire international	11 128 120 470,82	774 477 030,94	21 661 153 755,61
- Pertes et bénéfices de change	23 518 288,54	24 398 596,17	
<b>Total des comptes d'opérations monétaires</b>	<b>11 330 877 384,01</b>	<b>1 051 352 785,06</b>	<b>21 661 153 755,61</b>

5 III. Les soldes des comptes spéciaux dont les opérations se poursuivent en 2017 sont arrêtés, à la date du 31 décembre 2016, aux sommes ci-après :

6

Désignation des comptes spéciaux	Soldes au 31 décembre 2016 (en euros)	
	Débiteurs	Créditeurs
<b>Comptes d'affectation spéciale</b>		<b>10 484 263 216,62</b>
Aide à l'acquisition de véhicules propres		248 703 928,16
Contrôle de la circulation et du stationnement routiers		878 002 858,58
Développement agricole et rural		57 841 443,21
Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale		276 520 579,37
Financement national du développement et de la modernisation de l'apprentissage		55 208 539,10
Gestion du patrimoine immobilier de l'État		896 322 277,13
Participation de la France au désendettement de la Grèce		846 800 000,00
Participations financières de l'État		3 675 104 274,72
Pensions		3 162 348 832,37
Services nationaux de transport conventionnés de voyageurs		89 931 380,23
Transition énergétique		297 479 103,75
<b>Comptes de concours financiers</b>	<b>24 031 630 333,57</b>	<b>3 957 790,49</b>
Accords monétaires internationaux		
Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics	2 052 467 978,29	
Avances à l'audio visuel public		3 957 790,49
Avances aux collectivités territoriales	301 693 301,86	
Prêts à des États étrangers	19 005 415 690,40	
Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés	2 672 053 363,02	
<b>Comptes de commerce</b>	<b>19 692 852,60</b>	<b>4 447 668 434,39</b>
Approvisionnement de l'État et des forces armées en produits pétroliers, biens et services complémentaires		117 542 163,96
Cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire	16 423 148,81	
Couverture des risques financiers de l'État	0,02	
Exploitations industrielles des ateliers aéronautiques de l'État		69 429 299,15
Gestion de la dette et de la trésorerie de l'État		3 898 048 130,67
Lancement de certains matériels aéronautiques et de certains matériels d'armement complexes		93 208 742,09
Opérations commerciales des domaines		238 816 329,84
Régie industrielle des établissements pénitentiaires		30 623 768,68
Renouvellement des concessions hydroélectriques	3 269 703,77	
<b>Comptes d'opérations monétaires</b>	<b>21 661 153 755,61</b>	<b>2 954 900 635,82</b>
Émission des monnaies métalliques		2 954 020 328,19
Opérations avec le Fonds monétaire international	21 661 153 755,61	
Pertes et bénéfices de change		880 307,63
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>45 712 476 941,78</b>	<b>17 890 790 077,32</b>

7 IV. Les soldes arrêtés au III sont reportés à la gestion 2017 à l'exception :

- d'un solde débiteur global de 376 293 170,54 € concernant les comptes de concours financiers suivants : « Prêts à des États étrangers » (369 801 570,54 €) et « Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés » (6 491 600,00 €) ;

- d'un solde créditeur global de 2 954 900 635,82 € concernant les comptes d'opérations monétaires suivants : « Émission des monnaies métalliques » (2 954 020 328,19 €) et « Pertes et bénéfices de change » (880 307,63 €).

Exposé des motifs :

Le découvert complémentaire demandé est détaillé comme suit :

N° des comptes	Comptes spéciaux	Découverts complémentaires demandés	Explications
952	Opérations avec le fonds monétaire international	21 661 153 755,61	Ce compte est doté pour mémoire. Il s'agit d'inscrire une autorisation de découvert correspondant au solde débiteur de 11 307 510 315,73 € repris au 1er janvier 2016 augmenté du solde débiteur des opérations de l'année 2016 de 10 353 643 439,88 €.

Le solde débiteur relatif aux comptes de concours financiers s'élevant à 376 293 170,54 € se répartit ainsi :

- 369 801 570,54 € concernant le compte de concours financiers « *Prêts à des États étrangers* » correspondent aux montants des échéances en capital de l'année 2016 au titre des remises de dettes aux pays étrangers. Le développement des dites remises de dettes, détaillées par pays, en capital et en intérêts capitalisés, fait l'objet de l'annexe jointe au présent projet de loi et retracée dans le développement des opérations constatées aux comptes spéciaux. Elles sont ventilées comme suit :

a) contrats de désendettement et de développement	363 039 301,99
b) conversion de dettes	6 762 268,55
<b>TOTAL</b>	<b>369 801 570,54</b>

- 6 491 600,00 € concernant le compte de concours financiers « *Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés* » au titre d'admissions en non valeur et de remises gracieuses.

Pour la première fois, le solde créditeur de 2 954 020 328,19 € concernant le compte d'opérations monétaires « *Émission des monnaies métalliques* » n'est pas reporté sur l'exercice suivant. En effet, comme la Cour des comptes le souligne dans sa note d'analyse de l'exécution budgétaire 2015 du compte, « le solde annuel affiché n'a guère de signification puisqu'il mêle, de manière hétéroclite, des opérations budgétaires classiques (droits de seigneurage en recettes, frais de fabrication en dépenses) et des opérations de bilan (variation de la circulation monétaire) » et « le solde cumulé mentionné dans la loi de règlement du budget et d'approbation des comptes n'a pas plus de signification ». Le solde de ce compte ne sera donc désormais plus reporté sur l'exercice suivant.

Le solde créditeur de 880 307,63 € concernant le compte d'opérations monétaires « *Pertes et bénéfices de change* » n'est pas repris en balance d'entrée 2017. Il est soldé au 31 décembre de chaque année en application de l'article 20 de la loi n°49-310 du 8 mars 1949 relative aux comptes spéciaux du Trésor.

Par ailleurs, en ce qui concerne les comptes spéciaux et conformément au 5° de l'article 54 de la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances, « le montant définitif des recettes et des dépenses constatées, des crédits ouverts, ainsi que les modifications de crédits demandés » font l'objet de l'annexe explicative jointe à la présente loi.

Fait à Paris, le 22 juin 2017

M. Édouard PHILIPPE

**PAR LE PREMIER MINISTRE :**

Le Ministre de l'Action et des Comptes publics

M. Gérald DARMANIN